



CONSEIL SUPERIEUR DES FINANCES

Section Besoins de financement des pouvoirs publics

**EXECUTION DU PROGRAMME DE STABILITE
EN 2000**

Mars 2001

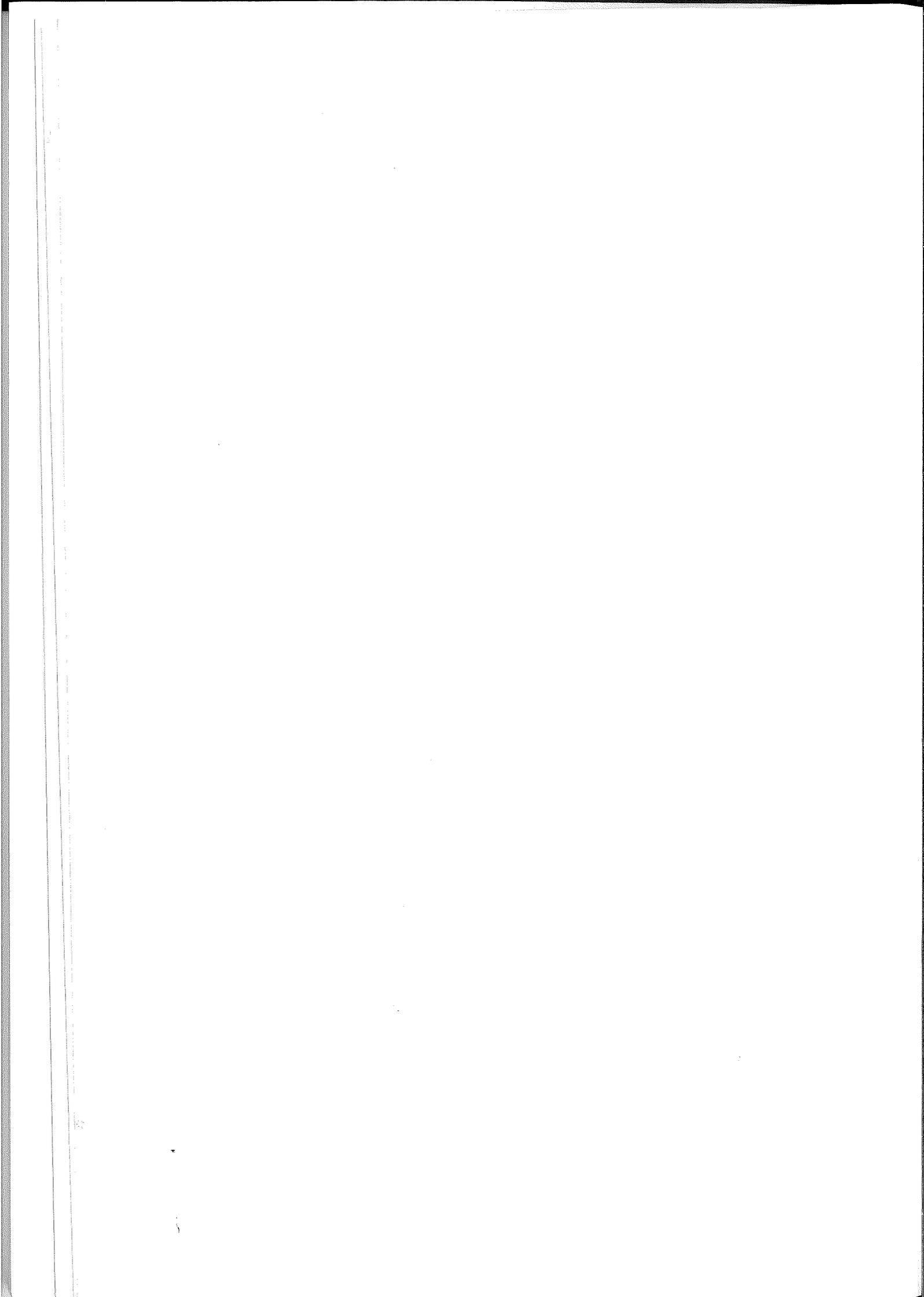


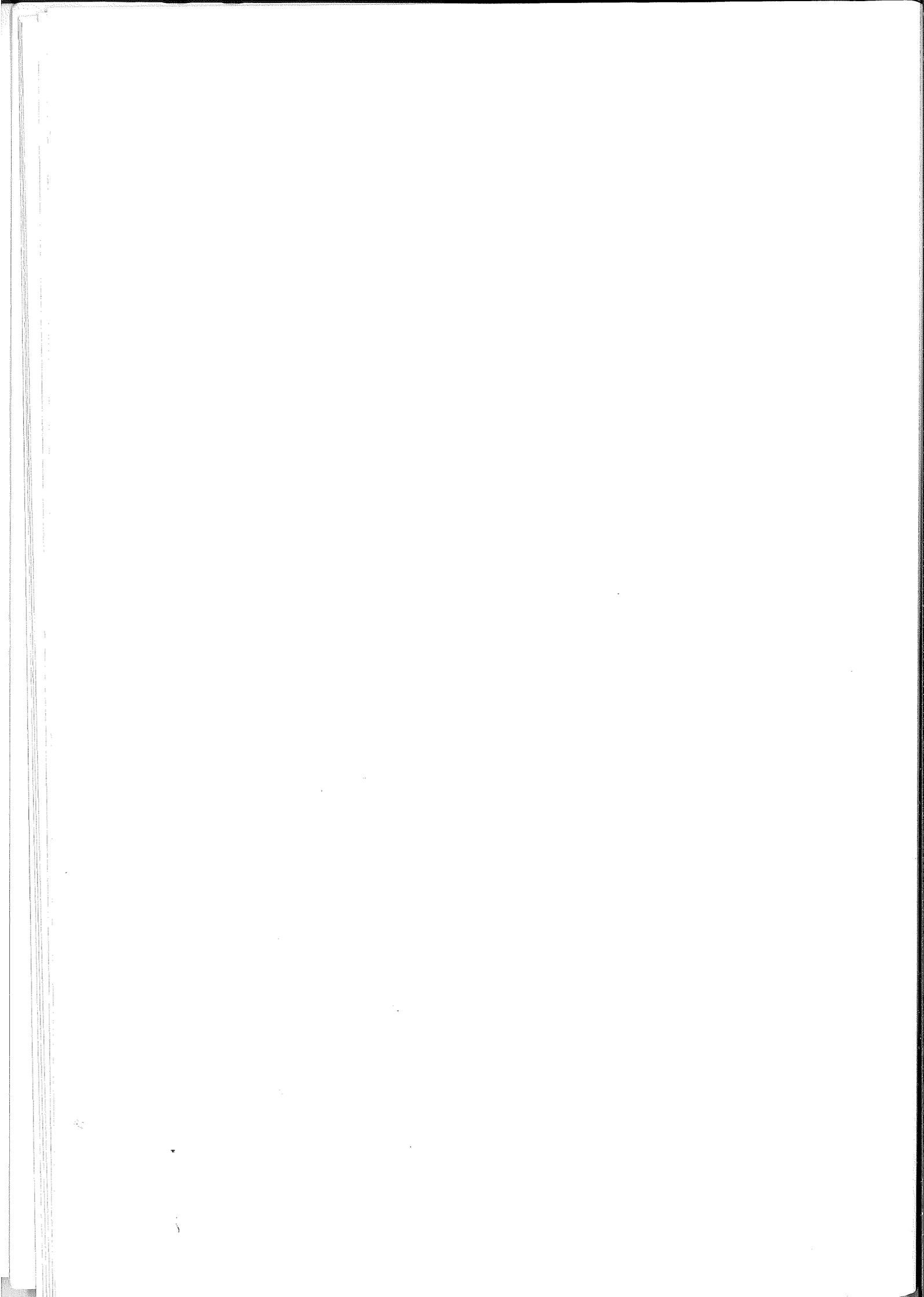
TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	5
AVANT-PROPOS	9
SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS	11
1. EVALUATION GLOBALE DES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DES POUVOIRS PUBLICS ET DE SES SOUS-SECTEURS EN 2000	11
2. LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ENTITÉ I	14
3. LES RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ENTITÉ II	17
4. CONCLUSIONS GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS	19
4.1. Le respect du Programme de stabilité en 2000	19
4.2. Perspectives pour 2001	20
TEXTE INTEGRAL	23
1. EVOLUTIONS GLOBALES	23
1.1. Les réalisations globales en 2000	23
1.2. Le solde corrigé du cycle	24
1.3. Evolutions 1995-2000; les finances publiques belges dans une perspective internationale	25
1.4. Déterminants du solde (Ensemble des pouvoirs publics)	27
1.4.1. Les recettes publiques	27
1.4.2. Les dépenses primaires	29
1.4.3. Evolutions des charges d'intérêts	31
1.5. Evolution du taux d'endettement ()	32
2. LES ÉVOLUTIONS PAR GRANDE ENTITÉ	34
2.1. Analyse comparée des soldes des deux grandes Entités	34
2.2. Les recettes	36
2.3. Les dépenses primaires	38

3. LES ÉVOLUTIONS INTERNES DES GRANDES ENTITÉS	39
3.1. Les évolutions au sein de l'Entité I	39
3.1.1. Le Pouvoir fédéral	39
3.1.2. La Sécurité sociale	42
3.2. Evolutions au sein de l'Entité II	45
3.2.1. Les Communautés et les Régions	45
3.2.2. Les Pouvoirs locaux	46

LISTE DES ABREVIATIONS

BCE	Banque Centrale Européenne
FADELS	Fonds d'Amortissement des Emprunts du Logement Social
FMI	Fonds Monétaire International
ICN	Institut des Comptes Nationaux
IPP	Impôt des Personnes Physiques
LSF	Loi spéciale de Financement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLO	Obligation linéaire
ONSS-APL	Office national de Sécurité sociale des Administrations provinciales et locales
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
RNB	Revenu national brut
SF	Solde de financement
SFP	Société fédérale de participation
SNCI	Société nationale de crédit à l'industrie
SNF	Solde net à financer
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire
UMTS	Universal Mobile Telecommunications systems



Les Membres de la Section

M. P. VAN ROMPUY, Président

Mme M. DE WACHTER
MM. J.P. PAUWELS
G. QUADEN
Représentants de la Banque Nationale de Belgique

M. B. JURION
Représentant du Ministre des Finances

M. J.P. ARNOLDI

M. D. HEREMANS

M. G. RAYP

M. R. DESCHAMPS

Mme D. MEULDERS

M. M. BIENSTMAN

Mme D. JANSSEN

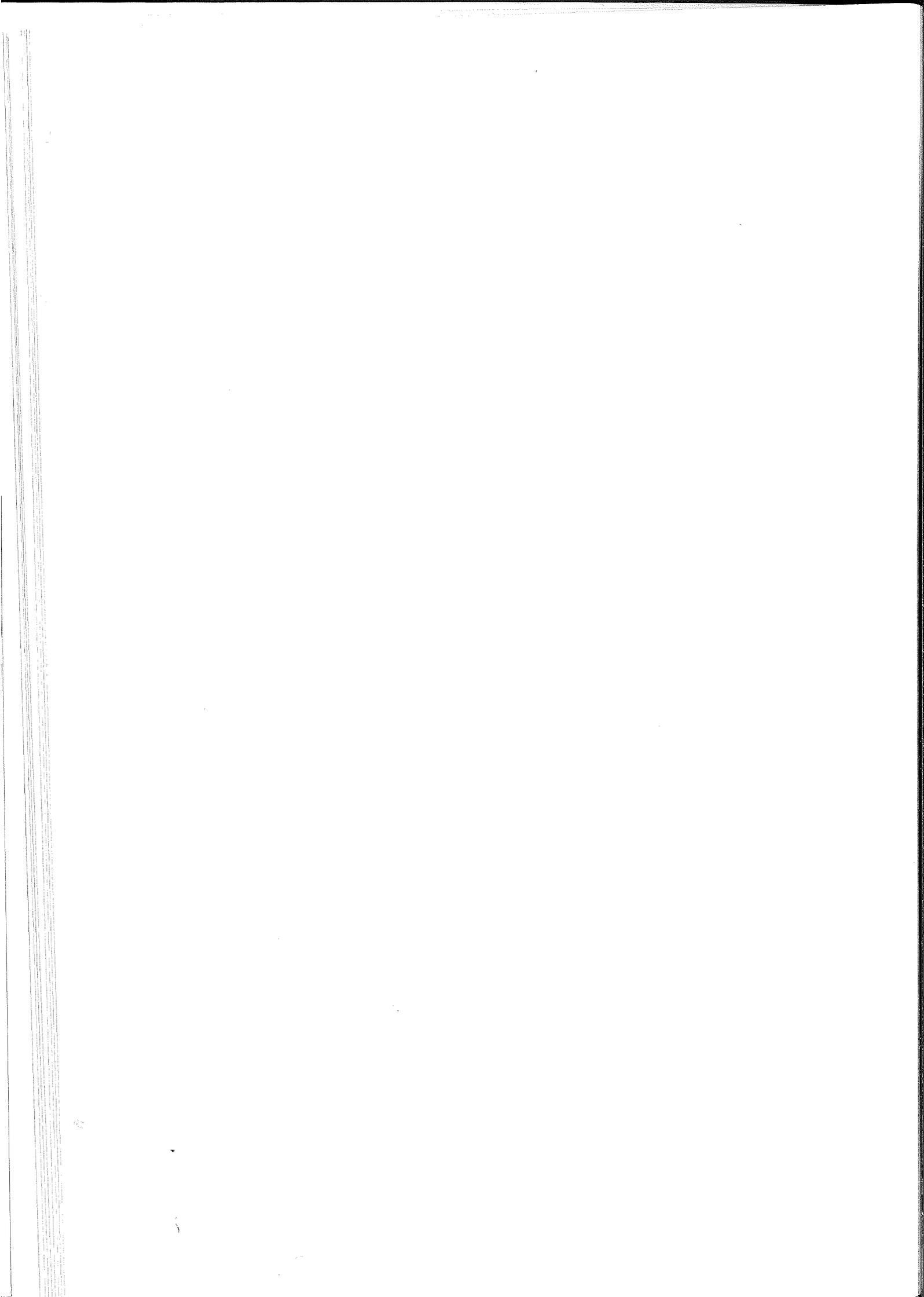
Représentants du Gouvernement flamand, du Gouvernement de la Communauté française, du Gouvernement wallon et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Observateurs :

MM. H. BOGAERT
A. BOON
C. HELLEBRANDT, représentant de la Communauté germanophone

Le Secrétariat :

Mme C. SPINNOY
MM. G. DE SMET
J.F. HUSSON



AVANT-PROPOS

Le Pacte de Stabilité et de Croissance a donné une impulsion importante à la coordination de la politique budgétaire au niveau européen. Ce Pacte impose aux Etats-membres un objectif budgétaire visant à moyen terme une position « proche de l'équilibre, voire excédentaire ». Les Etats-membres s'engagent à expliciter les lignes de force de leur politique budgétaire dans un programme de stabilité actualisé annuellement. Comme il l'avait fait pour les programmes de convergence, le Gouvernement fédéral a chargé la Section d'établir chaque année, dans le courant du printemps, un avis relatif au respect des objectifs du programme de stabilité.

Le présent avis évalue les réalisations budgétaires 2000 par rapport aux objectifs fixés dans le Programme de stabilité 2000-2003.

Cette évaluation des réalisations 2000 est basée sur les estimations de la Banque Nationale qui ont servi de base à son Rapport Annuel. En ce qui concerne les années antérieures à 2000, les données chiffrées proviennent des Comptes des pouvoirs publics tels qu'ils ont été publiés par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). La présentation de ces données a été modifiée afin qu'elle corresponde mieux aux tableaux de synthèse publiés par l'ICN dans les Comptes des pouvoirs publics.(1)

Le texte comporte deux grandes parties. La première, Synthèse et recommandations, traite successivement des lignes de force des réalisations budgétaires en 2000 au niveau de l'Ensemble des pouvoirs publics, au niveau de l'Entité I et au niveau de l'Entité II, et se termine par les perspectives pour 2001. La deuxième partie comprend in extenso le texte de l'avis, subdivisé à son tour en trois sections.

La **première section** procède à l'analyse des évolutions enregistrées au niveau de l'ensemble des Pouvoirs publics en situant ces évolutions dans leur contexte macro-économique et conjoncturel et en établissant quelques comparaisons avec les évolutions constatées dans les pays environnants ou avec la moyenne européenne.

1 Sauf avis contraire, les chiffres utilisés par la Section ne tiennent pas compte des cotisations sociales imputées. Il en résulte que tant le niveau des recettes que celui des dépenses sont inférieurs à ceux qui sont publiés dans le Rapport annuel de la Banque Nationale ou dans les tableaux de synthèse publiés par l'ICN dans les Comptes des pouvoirs publics. Cette correction est parfaitement neutre au niveau du solde.

La **deuxième section** aborde la même problématique, mais au niveau des deux grandes entités : d'une part l'Entité I, qui regroupe le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale, d'autre part l'Entité II, qui regroupe les Communautés et les Régions considérées globalement et les Pouvoirs locaux.

La **troisième section** traite plus spécifiquement les résultats observés par sous-secteur, en tenant compte du jeu des relations intra-sectorielles (transferts courants et transferts en capital dans chacune des Entités).

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

1. Evaluation globale des réalisations budgétaires de l'Ensemble des Pouvoirs publics et de ses sous-secteurs en 2000

Le présent avis compare les réalisations budgétaires aux objectifs du Programme de stabilité 2000-2003. Il comprend non seulement une évaluation des résultats de l'année budgétaire écoulée mais place ceux-ci dans un horizon plus large (1995-2000) et accorde une attention particulière à la manière dont chacune des entités contribue aux réalisations budgétaires.

Dans le Programme de stabilité 2000-2003 le gouvernement a pris l'engagement de continuer à réduire le déficit public, exprimé en % du PIB, et de le ramener à 1% en 2000 et à 0,5% en 2001, en vue d'atteindre l'équilibre en 2002. Cet objectif a été concrétisé sous forme d'une norme double :

- La norme fixée dans le programme de stabilité 1999-2002 est confirmée. Cette norme vise, à moyen terme, la stabilisation du surplus primaire de l'ensemble des pouvoirs publics à 6% du PIB environ.
- Il complète cette norme relative au surplus primaire par une norme relative au solde de financement, qui ramène le besoin de financement en deux étapes à l'équilibre, qui sera atteint en 2002.

Selon les données disponibles début 2001, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2000, pour la première fois depuis 1950.⁽²⁾ Cela a été rendu possible par la constitution d'un surplus primaire de 6,9% du PIB. Comme le montre le tableau 1, les objectifs du Programme de stabilité sont largement respectés au niveau de l'ensemble des Pouvoirs publics. L'équilibre budgétaire a été atteint deux ans plus tôt que prévu grâce, d'une part, au résultat meilleur que prévu pour 1999 et d'autre part, à la combinaison d'hypothèses macro-économiques de départ prudentes et de la forte croissance de l'économie belge.

2 Selon les estimations contenues dans le Rapport annuel 2000 de la Banque Nationale de Belgique, il subsisterait un léger déficit de 1,5 milliard BEF.

Tableau 1
Objectifs budgétaires 2000 et réalisations (a)

(en % du PIB)

	1999	2000		
	Réalisations	Objectifs	Réalisations (a)	Ecart
Entité I				
Solde primaire	5,5	5,2	6,1	0,9
Solde de financement	-1,1	-1,1	-0,2	0,9
Entité II				
Solde primaire	1,1	0,9	0,8	-0,1
Solde de financement	0,4	0,2	0,2	0,1
Ensemble des Pouvoirs publics				
Solde primaire	6,5	6,0	6,9	0,9
Solde de financement	-0,7	-1,0	0,0	1,0

(a) Estimations provisoires.

L'écart positif par rapport au Programme de stabilité 2000-2003 a été réalisé presque intégralement au niveau de l'Entité I, dont le solde primaire et le solde de financement sont supérieurs de 0,9 % du PIB à ce que prévoyait le Programme de stabilité. L'Entité II a réalisé un solde primaire marginalement inférieur à l'objectif fixé. Au niveau du solde de financement, par contre, elle réalise de meilleures performances. Comme on le verra par la suite, l'écart entre la performance de l'Entité I et celle de l'Entité II est à attribuer partiellement à l'impact asymétrique de la conjoncture sur les recettes. L'analyse approfondie développée plus loin mettra en évidence les facteurs qui sont à la base de cette évolution.

Tableau 2 (a)
Soldes budgétaires de l'ensemble des Pouvoirs publics

(en % du PIB)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
Y compris cotisations sociales imputées									
Dépenses primaires	43,7	44,1	43,6	43,2	43,5	42,9	-0,4	-0,3	-0,7
Recettes	48,6	49,3	49,7	50,0	50,0	49,9	1,3	-0,1	1,2
A l'exclusion des cotisations sociales imputées									
Dépenses primaires	41,6	42,1	41,5	41,2	41,5	40,9	-0,4	-0,3	-0,7
Recettes	46,6	47,2	47,7	47,9	48,0	47,9	1,3	0,0	1,3
Solde primaire	5,0	5,1	6,1	6,7	6,5	6,9	1,7	0,2	2,0
Charges d'intérêts	9,3	8,9	8,0	7,7	7,2	7,0	-1,6	-0,7	-2,3
Solde de financement	-4,3	-3,8	-1,9	-0,9	-0,7	0,0	3,4	0,9	4,3
p.m. Pression fiscale et parafiscale totale	45,2	45,5	46,1	46,5	46,4	46,3	1,2	-0,1	1,1

(a) Les écarts et les totaux par sous-période (en % du PIB) sont obtenus à partir des chiffres non arrondis. Il en résulte que la méthode de présentation et les commentaires relatifs aux évolutions annuelles de certains soldes ou ratios peuvent faire apparaître des écarts résiduels de l'ordre de 0,1% du PIB.

Le ratio des recettes de l'Ensemble des Pouvoirs publics a connu un légère baisse de 0,1 point de pourcentage en 2000. La baisse du volume des dépenses primaires, exprimée en % du PIB (0,6 point de pourcentage), par contre, est nettement plus prononcée. Il est vrai qu'elle succède à une hausse limitée en 1999. En raison de l'évolution précitée des recettes et des dépenses primaires, le solde primaire s'est amélioré de 0,4 point de pourcentage du PIB. Par comparaison avec les années précédentes, la baisse des charges d'intérêts est limitée. Contrairement aux années précédentes, elle est due principalement à l'évolution du taux d'endettement; en effet, après des années de baisse ininterrompue, le taux d'intérêt implicite a connu à nouveau une légère hausse.

Le besoin de financement de l'Ensemble des Pouvoirs publics, qui était encore de 4,3% du PIB en 1995, a été éliminé en cinq ans. Cette évolution est à attribuer pour plus de la moitié à la réduction du poids des charges d'intérêts, qui passe de 9,3% du PIB à 7,0%. Le surplus primaire a progressé de 5,0% du PIB en 1995 à 6,9% en 2000. L'amélioration du surplus primaire est à attribuer pour un tiers à la réduction des dépenses primaires. Le ratio des recettes augmente de 1,3% du PIB dans la période 1995-2000. En 2000 on a vu s'interrompre cette hausse tendancielle du ratio des recettes.

La pression fiscale et parafiscale totale, qui fait abstraction des cotisations sociales imputées mais qui comprend les impôts transférés à l'UE, connaît pour la deuxième année consécutive une petite baisse. Fin 2000, la pression globale reste cependant supérieure de 1,1 point de pourcentage du PIB à son niveau de 1995.

Les finances publiques ont incontestablement profité du contexte macro-économique favorable. Soutenu par une consommation privée dynamique et par de bonnes prestations à l'exportation, une croissance robuste se manifeste depuis la seconde moitié de 1999. La croissance trimestrielle a été de respectivement 5,1% et 5,4% au dernier trimestre de 1999 et au premier trimestre de 2000. Depuis le deuxième trimestre de 2000 le rythme de croissance ralentit. Avec une croissance estimée à 3,9% sur une base annuelle, l'économie belge a réalisé ses meilleures performances de croissance depuis 1988.(3) La forte croissance de la demande intérieure et de l'emploi ont contribué à une amélioration remarquable des finances publiques. Corrigé des influences de la conjoncture, le solde primaire présente une détérioration limitée; la politique budgétaire a eu un léger impact pro-cyclique qui n'a rien d'étonnant, compte tenu des mesures prises pour réduire la pression fiscale et parafiscale.(4)

Selon les estimations de la Commission européenne, le output gap sera pratiquement comblé en 2000. Cela signifie que le solde effectif et le solde corrigé du cycle conjoncturel seront identiques. Eu égard à la situation conjoncturelle on peut donc dire qu'en 2000 un équilibre budgétaire structurel a été réalisé.

2. Les réalisations budgétaires de l'Entité I

Comme il a été dit plus haut, c'est surtout grâce aux bons chiffres de **l'Entité I** que les objectifs du Programme de stabilité 2000-2003 ont été dépassés largement. Le besoin de financement étant de 0,2% du PIB, les prévisions du Programme de stabilité sont améliorées de 0,9 point de pourcentage du PIB. Au niveau du solde primaire on constate un écart positif équivalent. Le ratio des recettes (après transfert des recettes fiscales vers l'Entité II) connaît une légère hausse et passe de 33,1% du PIB en 1999 à 33,3% en 2000. Les dépenses primaires, exprimées en % du PIB, connaissent une réduction, passant de 27,7% en 1999 à 27,2% en 2000. La forte baisse du poids des dépenses primaires n'est pas due exclusivement à l'effet dénominateur (la forte croissance du PIB en 2000) mais également à la croissance réelle modérée des dépenses primaires (1,0% après corrections). Ces deux mouvements se sont traduits par une amélioration notable du surplus primaire, qui passe de 5,5% du PIB à 6,1%. Contrairement aux années précédentes, la diminution des charges d'intérêts est restée limitée (-0,2 point de pourcentage du PIB).

3 Pour 2000 la Section s'est basée sur les estimations de croissance publiées dans le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique et sur le Budget économique de février 2001. Dans l'estimation "flash" publiée le 28 février 2001, l'ICN (se basant sur des données plus récentes) estime la croissance réelle du PIB en 2000 à 4%.

4 Pour le calcul du solde corrigé du cycle, la Section a utilisé la même méthodologie que la Commission européenne. Il est tenu compte uniquement de l'output gap et d'un facteur de sensibilité des finances publiques à la conjoncture. Se basant sur une autre méthodologie, la Banque Nationale de Belgique conclut dans son Rapport annuel 2000 que le surplus primaire corrigé du cycle "serait resté quasiment inchangé". Pour calculer le solde corrigé du cycle, la BNB tient compte également de la composition de la croissance économique. En 2000 la composition de la croissance a été défavorable aux finances publiques parce que les catégories de revenus et les catégories de dépenses qui génèrent la majeure partie des recettes fiscales ont connu un rythme de croissance inférieur à celui du PIB.

En 1999 le surplus primaire du **Pouvoir fédéral** a reculé, ce qui était dû surtout à la baisse du ratio des recettes. L'évolution en 2000 en est pour ainsi dire le reflet. On constate une importante amélioration du surplus primaire, qui passe de 4,8% du PIB en 1999 à 5,6% en 2000. L'amélioration du solde primaire est à attribuer en grande partie à l'accroissement du ratio des recettes (après transfert des recettes fiscales à d'autres pouvoirs publics). Les recettes totales (avant transfert) ont évolué de 28,2% du PIB à 28,4%. La croissance des parties IPP et TVA transférées aux Communautés et aux Régions est quasi nulle. Leur évolution est par conséquent restée à la traîne par rapport à celle des recettes globales du Pouvoir fédéral, alimentées par un environnement macro-économique favorable. Les recettes après transfert ont augmenté de 16,9% du PIB à 17,5%. En termes réels, la croissance des dépenses primaires du Pouvoir fédéral n'est que de 0,7%. Même si l'on applique à ces dépenses un certain nombre de corrections pour apprécier l'évolution structurelle, leur croissance réelle ne s'en trouve pratiquement pas modifiée et reste à 0,7%. Outre l'amélioration du solde primaire, l'évolution des charges d'intérêts a également contribué (fut-ce de manière limitée) à l'amélioration du besoin de financement, qui passe de 1,7% du PIB en 1999 à 0,7% en 2000.

Pour la quatrième année consécutive la **Sécurité sociale** réalise une capacité de financement. Après avoir été de 0,7% du PIB en 1999, cet excédent est retombé à 0,5% en 2000. Ce recul est à attribuer partiellement à l'évolution des recettes. Les recettes totales connaissent une croissance réelle zéro en 2000, ce qui se traduit par une baisse du ratio des recettes de 18,9% du PIB en 1999 à 18,5% en 2000. La récupération des aides Maribel indûment accordées auparavant a été imputée intégralement sur l'année 1999 dans les Comptes nationaux. Par ailleurs la réduction des cotisations en 2000 a eu un impact nettement plus important (+ 0,4% du PIB environ). Les dépenses primaires connaissent une croissance réelle de 0,9%. Ce chiffre est évidemment influencé par l'évolution favorable des dépenses liées au marché de l'emploi. A l'exclusion des dépenses pour chômage, prépension et interruption de carrière, la croissance réelle est de 1,9%. A l'instar des années précédentes, la croissance réelle des dépenses primaires est dominée par la croissance des dépenses pour soins de santé. Celles-ci enregistrent une croissance réelle de 3,4% en 2000, ce qui situe la croissance moyenne sur la période 1995-2000 à 3,1%.

Tableau 3
Les soldes budgétaires et leurs déterminants pour l'Entité I

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	En % du PIB					
Entité I						
Recettes	42,0	42,3	42,8	43,0	43,0	42,7
(Après transfert des recettes fiscales)	32,7	32,9	33,2	33,4	33,1	33,3
Dépenses primaires	28,0	28,5	27,9	27,6	27,7	27,2
Solde primaire	4,6	4,5	5,3	5,7	5,5	6,1
Charges d'intérêts	8,5	8,0	7,3	7,0	6,5	6,4
Solde de financement	-3,9	-3,6	-2,0	-1,3	-1,1	-0,2
Pouvoir fédéral						
Recettes	27,3	27,7	28,1	28,4	28,2	28,4
(Après transfert des recettes fiscales)	16,9	17,0	17,1	17,3	16,9	17,5
Dépenses primaires	12,3	12,4	12,2	12,0	12,1	11,8
Solde primaire	4,6	4,6	4,8	5,3	4,8	5,6
Charges d'intérêts	8,0	8,0	7,3	7,0	6,5	6,3
Solde de financement	-3,8	-3,4	-2,4	-1,7	-1,7	-0,7
Sécurité sociale						
Recettes	18,9	19,0	19,0	18,8	18,9	18,5
(Recettes propres)	14,7	14,7	14,8	14,7	14,8	14,4
Dépenses primaires	18,8	19,1	18,4	18,3	18,2	17,9
Solde primaire	0,0	-0,1	0,5	0,5	0,7	0,5
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Solde de financement	0,0	-0,2	0,5	0,4	0,7	0,5
	variation en % à prix constants					
Entité I						
Recettes	2,0	1,1	4,4	3,6	2,5	2,1
Dépenses primaires	1,7	1,8	1,1	2,1	2,7	1,0
(Après correction) (a)	2,1	1,8	-0,2	2,4	2,6	1,0
Pouvoir fédéral						
Recettes	3,0	1,7	4,5	4,3	1,7	3,5
Dépenses primaires	-1,5	0,9	2,2	1,2	2,9	0,7
(Après correction) (a)	-0,7	0,9	-0,8	4,1	2,1	0,7
Sécurité sociale						
Recettes	-0,4	0,8	3,1	2,2	3,5	0,0
Dépenses primaires	2,5	1,7	-0,5	2,5	2,2	0,9

(a) Les corrections apportées concernent:

- la neutralisation de l'inscription en tant que dépense négative du produit de la vente des licences mobilophonie;
- certaines dépenses non récurrentes de la période 1997-2000.

3. Les réalisations budgétaires de l'Entité II

L'excédent budgétaire de l'Entité II a reculé, passant de 0,4% du PIB en 1999 à 0,2% en 2000. Cette entité satisfait donc à la norme imposée par le Programme de stabilité. Bien que les objectifs du Programme de stabilité soient respectés globalement, on constate un net recul par rapport à 1999. Le solde primaire, qui était passé à 1,1% du PIB en 1999, redescend à 0,8% en 2000, alors que le Programme de stabilité table sur 0,9%. Les charges d'intérêts ont à peine baissé, passant de 0,7% du PIB à 0,6%. Par solde, la capacité de financement est ramenée de 0,4% du PIB à 0,2%. Le changement au niveau du solde primaire reflète essentiellement l'évolution des recettes. La croissance réelle de celles-ci n'a été que de 0,6%; le ratio des recettes baisse de 16,6% du PIB en 1999 à 16,3% en 2000. Cette évolution s'explique surtout par les transferts des recettes fiscales en provenance d'autres pouvoirs. Par comparaison avec les trois années précédentes et avec la moyenne sur le long terme, la croissance réelle des dépenses primaires a été relativement limitée (1,9%).

Après être passé à 0,3% du PIB en 1999, la capacité de financement des **Communautés et des Régions** est redescendue à 0,1% en 2000. Elle reste par là supérieure de 0,1 point de pourcentage du PIB à l'équilibre global recommandé par la Section et repris dans le Programme de stabilité. Cette dégradation s'explique entièrement par l'évolution du solde primaire. Bien que les recettes propres, exprimés en % du PIB, enregistrent une hausse et passent de 1,8% en 1999 à 1,9% en 2000, le ratio des recettes globales recule de 12,8% à 12,4%. L'IPP et la TVA à verser par le Pouvoir fédéral reculent de 9,8% à 9,4% du PIB en 2000. En raison des techniques utilisées pour le calcul des moyens à verser effectivement aux Communautés et aux Régions, celles-ci ne profitent pas de la conjoncture macroéconomique favorable en 2000. Les recettes IPP et TVA à transférer en 2000 aux Communautés et Régions ont été calculées, conformément aux dispositions de la LSF, sur la base des paramètres macroéconomiques de 1999.⁽⁵⁾ Les moyens à verser effectivement en 2000 ont été réduits par le solde de décompte négatif pour 1999. En outre, les versements 1999 comprenaient un montant de 6,1 milliards BEF à titre de régularisation des transferts TVA. La croissance réelle des dépenses primaires, qui est de 1,7%, reste nettement en deçà du rythme de croissance enregistré ces dernières années.

Le Programme de stabilité prévoyait pour les **Pouvoirs locaux** un excédent de 0,15% du PIB. Les résultats provisoires font apparaître qu'à quelques milliards près cette prévision s'est réalisée. Comme l'an passé, le ratio des recettes connaît une progression limitée et est estimé à 6,4% du PIB pour 2000. Il est vrai cependant que les recettes des Pouvoirs locaux ont bénéficié de l'apurement non récurrent, effectué par le Pouvoir fédéral, d'arriérés en matière de centimes additionnels pour un

5 Une croissance réelle de RNB de 1,8% et une hausse de l'indice des prix à la consommation de 1,12%.

montant de 14,0 milliards BEF environ. Sans cette recette exceptionnelle l'excédent réalisé se réduit à un équilibre. Les dépenses primaires, qui avaient connu une forte hausse en 1999 (6,1%), se limitent à 2,2% en 2000. La forte croissance en 1999 est à attribuer principalement, mais pas exclusivement, à l'évolution de la formation brute de capital, laquelle est sujette au cycle électoral.

Tableau 4
Les soldes budgétaires et leurs déterminants pour l'Entité II

	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Entité II	En % du PIB					
Recettes	15,6	16,0	16,1	16,3	16,6	16,3
(dont recettes propres)	4,8	5,0	5,0	5,0	5,2	5,2
Dépenses primaires	15,3	15,3	15,3	15,2	15,5	15,4
Solde primaire	0,4	0,7	0,8	1,0	1,1	0,8
Charges d'intérêts	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6
Solde de financement	-0,5	-0,2	0,1	0,3	0,4	0,2
Communautés et Régions						
Recettes	11,9	12,1	12,3	12,6	12,8	12,4
(dont recettes propres)	1,5	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9
Dépenses primaires	12,3	12,2	12,2	12,1	12,2	12,1
Solde primaire	-0,4	-0,1	0,2	0,5	0,6	0,3
Charges d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
Solde de financement	-0,8	-0,4	-0,1	0,2	0,3	0,1
Pouvoirs subordonnés						
Recettes	6,5	6,5	6,4	6,2	6,3	6,4
(dont recettes propres)	3,2	3,3	3,3	3,2	3,3	3,4
Dépenses primaires	5,7	5,8	5,7	5,7	5,9	5,9
Solde primaire	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Solde de financement	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Entité II	Variation en % à prix constants					
Recettes	4,2	2,5	4,1	3,9	4,7	0,6
Dépenses primaires	1,5	0,5	3,0	2,8	4,5	1,9
Communautés et Régions						
Recettes	4,3	2,2	4,9	5,0	4,3	-0,3
Dépenses primaires	3,3	-0,9	3,0	2,4	3,3	1,7
Pouvoirs subordonnés						
Recettes	3,9	0,1	0,7	1,0	4,5	2,7
Dépenses primaires	-1,0	1,1	1,6	3,0	6,1	2,2

4. Conclusions générales et recommandations

4.1. Le respect du Programme de stabilité en 2000

Dans le nouveau Programme de Convergence de décembre 1996 et dans le premier Programme de stabilité 1999-2002, les objectifs en matière de finances publiques étaient exprimés principalement en termes de solde primaire. Lors de l'élaboration du Programme de stabilité 2000-2003, la norme de solde primaire fut complétée par une norme de solde de financement. Le Gouvernement s'est formellement fixé comme objectif de ramener le besoin de financement, estimé à 1% du PIB en 2000, à 0,5% en 2001 et à atteindre l'équilibre budgétaire au plus tard en 2002.

Les chiffres provisoires pour 2000 montrent que l'équilibre budgétaire a été atteint dès 2000. L'avance sur le calendrier prévu dans le Programme de stabilité 2000-2003 est donc de deux ans. En fin de compte, le besoin de financement réalisé en 1999 (0,7% du PIB) était nettement inférieur aux prévisions du Programme de Stabilité 2000-2003 (1,1% du PIB). Le Gouvernement a donc tiré le meilleur profit non seulement de la meilleure situation de départ mais également de la conjoncture macro-économique favorable. Mais le fait que les effets favorables de la conjoncture ont été canalisés principalement vers l'amélioration du solde budgétaire est également à attribuer à la politique budgétaire suivie. En ce qui concerne le Pouvoir fédéral et la Sécurité sociale, ceux-ci ne se sont pas basés, lors du Contrôle budgétaire 2000, sur les estimations en matière de croissance dont ils disposaient alors pour estimer leurs recettes. Dans le Programme de stabilité 2000-2003 le Gouvernement s'était engagé à affecter les "marges budgétaires, en particulier celles résultant d'une croissance économique plus forte que prévu" à une réduction supplémentaire du déficit public. Cet engagement a pu s'accomplir parce que, pour estimer les recettes du Pouvoir fédéral et de la Sécurité sociale lors du contrôle budgétaire, on ne s'est pas basé sur la croissance économique estimée à ce moment, mais sur la croissance estimée lors de la confection du budget initial (2,5%).

Comme le démontrera une analyse ultérieure du solde primaire corrigé du cycle, ce dernier (calculé selon la méthodologie utilisée par la Section) est légèrement inférieur en 2000 à son niveau de 1999. La politique budgétaire a donc produit un effet procyclique limité. Cela s'inscrit dans le prolongement du budget initial, qui se basait également sur une détérioration comparable du surplus primaire.⁽⁶⁾

6 Selon le budget initial 2000, le solde primaire passait de 6,2% du PIB en 1999 à 6,0% en 2000.

Une analyse au niveau des entités nous apprend que l'avance prise par rapport au Programme de stabilité est à attribuer principalement à l'Entité I. Le solde net de financement réalisé est supérieur de 1 point de pourcentage aux prévisions du Programme de stabilité; en ce qui concerne le surplus primaire, l'écart positif s'élève à 0,9 point de pourcentage du PIB. Cela est dû essentiellement à l'amélioration de la situation budgétaire du Pouvoir fédéral.

Au niveau du solde de financement, l'Entité II obtient un résultat légèrement meilleur (à peine 0,1% du PIB) que ne le prévoit le Programme de stabilité. On le doit cependant principalement au fait que les charges d'intérêts, exprimées en % du PIB, sont largement inférieures aux estimations du Programme de stabilité. Le surplus primaire de l'Entité II, qui s'élève à 0,8% du PIB, est inférieur de 0,1 point de pourcentage au chiffre prévu dans le Programme de stabilité. Il convient d'attirer l'attention sur l'évolution des recettes de l'Entité II, en particulier sur la croissance limitée des moyens IPP et TVA à transférer aux Communautés et Régions en vertu de la LSF.

4.2. Perspectives pour 2001

Lors de la confection du budget 2001 et du Programme de stabilité 2001-2005, le Gouvernement fédéral a tablé pour 2000 sur un besoin de financement de l'ensemble des Pouvoirs publics de l'ordre de 0,1% du PIB et sur un surplus primaire de 6,9%. Selon les données disponibles début 2001, les réalisations sont très proches de la situation de départ utilisée dans le Programme de stabilité 2001-2005. Les chiffres en matière de solde de financement étaient même un peu meilleurs que les prévisions initiales.

Tableau 5
Points de départ et objectifs pour 2001

	2000			(en % du PIB)
	Programme de stabilité	Réalisations	Ecart	2001 Objectif Programme de Stabilité
Entité I				
Solde primaire	6,1	6,1	0,0	5,7
Solde de financement	-0,2	-0,2	0,0	-0,3
Entité II				
Solde primaire	0,8	0,8	0,0	1,0
Solde de financement	0,2	0,2	0,0	0,5
Ensemble des pouvoirs publics				
Solde primaire	6,9	6,9	0,0	6,8
Solde de financement	-0,1	0,0	-0,1	0,2

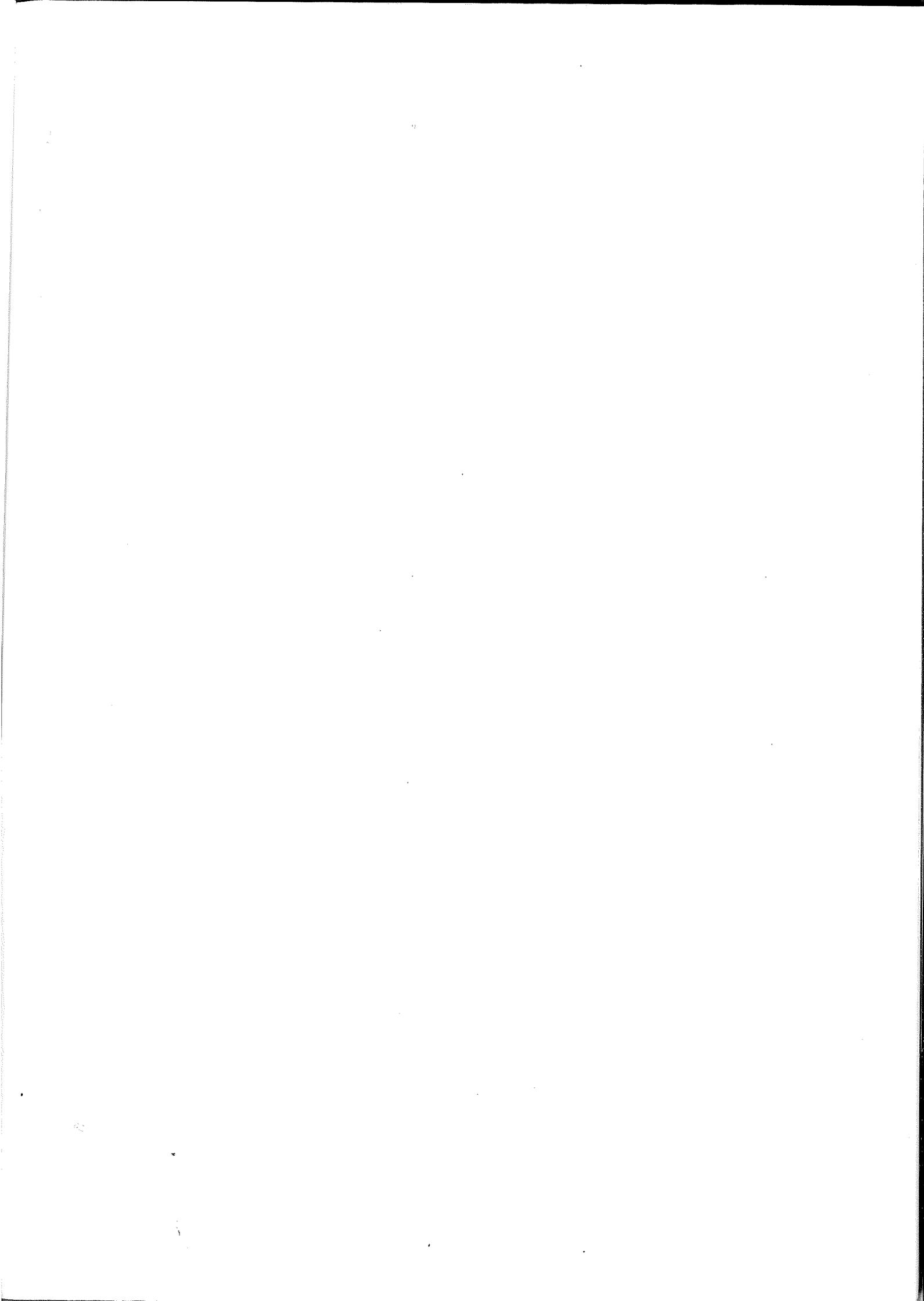
Le Budget Economique de juillet 2000 tient compte d'un ralentissement de la croissance réelle du PIB en 2001, qui pourrait descendre à 3,1%. Comme en 2000 la croissance reposerait sur une base large. Tant pour l'exportation des biens et services (6,3%) que pour la demande intérieure (2,3%), on se base sur une croissance considérable mais néanmoins inférieure à celle de 2000. Entre-temps le climat conjoncturel s'est modifié. L'incertitude quant à l'économie américaine s'est accrue; la croissance a fortement reculé aux Etats Unis dans le courant du dernier trimestre de 2000. Il va de soi que la détérioration des chiffres de l'économie américaine n'est pas sans conséquence pour la croissance de l'économie mondiale. Plusieurs organismes internationaux ont revu à la baisse leurs prévisions en matière de croissance de l'économie mondiale. En Europe et en Belgique également plusieurs indicateurs de la conjoncture annoncent un ralentissement de la croissance économique, qui pourrait être plus important que prévu initialement. Le Budget Economique de février 2001 table sur une croissance réelle du PIB de 2,8% en 2001, au lieu de 3,1%.

Ni lors du contrôle budgétaire 2000 ni lors de la confection du budget initial 2001, le Gouvernement ne s'est basé sur la croissance économique estimée. Pour le calcul des recettes fiscales et parafiscales de l'Entité I, il a pris comme point de départ une croissance de 2,5%. Le Gouvernement a cependant pris l'engagement, dans le Programme de stabilité, que si la croissance était supérieure à 2,5% en 2001, les boni conjoncturels seraient affectés à la constitution d'un surplus plus important.

La Section approuve entièrement le principe utilisé par le Pouvoir fédéral, à savoir se baser sur la croissance tendancielle pour la confection du budget. Cela garantit le caractère neutre de la politique budgétaire par rapport aux cycles conjoncturels et évite à cette dernière des retournements de situation importants. Sur la base de la croissance estimée à 2,8% pour 2001, l'objectif en matière de solde de financement pour 2001 doit être porté de 0,2% du PIB à 0,4%.⁽⁷⁾ Les réalisations effectives de 2001 devront être jugées sur la base de la croissance effectivement réalisée.

La Section souhaite rappeler que le respect des objectifs fixés dans le Programme de Stabilité 2001-2005 et la sauvegarde des marges budgétaires durant cette période impliquent qu'au niveau de l'Entité I la croissance réelle annuelle des dépenses primaires ne dépasse pas 1,5%.

⁷ Un écart de croissance de 0,3 point de pourcentage de PIB donne lieu, pour un facteur de sensibilité de 0,61, à un ajustement de la norme de l'ordre de 0,2 point de pourcentage.
Il n'a pas été tenu compte du produit de la vente des licences UMTS, qui a un effet favorable sur le solde de financement d'environ 0,2% du PIB.



TEXTE INTEGRAL

1. Evolutions globales

1.1. Les réalisations globales en 2000

Selon les résultats provisoires l'équilibre budgétaire a été réalisé en 2000, ce qui n'avait plus été le cas depuis 50 ans.⁽⁸⁾ Cela correspond à peu près aux estimations de la Section dans son avis de juillet 2000. En obtenant ce résultat, le Gouvernement prend une avance de deux ans sur le calendrier prévu dans le Programme de stabilité 2000-2003, où l'équilibre budgétaire n'était prévu qu'en 2002.

Tableau 6
Soldes budgétaires de l'Ensemble des Pouvoirs publics (a)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
							(en % du PIB)		
Solde primaire	5,0	5,1	6,1	6,7	6,5	6,9	1,7	0,2	2,0
Compar. programme de stabilité						6,0			
Dépenses primaires	41,6	42,1	41,5	41,2	41,5	40,9	-0,4	-0,3	-0,7
Recettes	46,6	47,2	47,7	47,9	48,0	47,9	1,3	0,0	1,3
Charges d'intérêts	9,3	8,9	8,0	7,7	7,2	7,0	-1,6	-0,7	-2,3
Compar. programme de stabilité						6,9			
Solde de financement	-4,3	-3,8	-1,9	-0,9	-0,7	0,0	3,4	0,9	4,3
Compar. programme de stabilité						-1,0			

(a) Les écarts et les totaux par sous-période (en % du PIB) sont obtenus à partir des chiffres non arrondis. Il en résulte que la méthode de présentation et les commentaires relatifs aux évolutions annuelles de certains soldes ou ratios peuvent faire apparaître des écarts résiduels de l'ordre de 0,1% du PIB.

Le solde primaire, qui avait connu un recul limité en 1999 et était descendu à 6,5% du PIB, est remonté à 6,9% du PIB en 2000. Cela représente presque un point de pourcentage de PIB de plus que la valeur de référence (6%) prévue dans le Programme de stabilité 1999-2002.

⁸ Selon les estimations de la Banque Nationale de Belgique, il subsisterait, en termes nominaux, un déficit quasi négligeable de 1,5 milliard BEF.

En cinq ans le besoin de financement a été ramené de 4,3% du PIB à l'équilibre. Plus de la moitié de cette amélioration, soit environ 2,3 points de pourcentage, est à attribuer à la réduction des charges d'intérêts, les 2,0 points de pourcentage restants étant à attribuer à la constitution d'un surplus primaire plus important. Cela s'explique en partie (0,7 point de pourcentage) par le fait que la croissance des dépenses primaires est demeurée inférieure à la croissance du PIB. Par ailleurs le ratio des recettes enregistre encore une hausse de 1,3 point de pourcentage du PIB au cours de la période sous revue.

1.2. Le solde corrigé du cycle

Il va de soi qu'une analyse de la situation des finances publiques ne peut être dissociée du contexte conjoncturel. Celui-ci a été favorable pour les finances publiques en 2000. Selon les chiffres provisoires, la croissance économique réelle aurait atteint 3,9% en 2000. Cela représente le chiffre de croissance le plus haut de la dernière décennie. Les finances publiques doivent leurs bons résultats partiellement à cet environnement macro-économique favorable.

Pour se prononcer sur la tendance fondamentale des finances publiques, on peut calculer les soldes corrigés du cycle. Le tableau ci-dessous présente l'output gap utilisé, de même que le solde primaire corrigé et le solde de financement.⁽⁹⁾

Tableau 7
Soldes réalisés et corrigés du cycle

	Niveau						(en % du PIB)		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Ecart		
							95-98	98-00	95-00
Output gap Réalisé	-0,6	-1,7	-0,8	-1,0	-1,0	0,0	-0,4	1,0	0,6
Solde de financement	-4,3	-3,8	-1,9	-0,9	-0,7	0,0	3,4	0,9	4,3
Solde primaire	5,0	5,1	6,1	6,7	6,5	6,9	1,7	0,2	2,0
Corrigé du cycle									
Solde de financement	-4,0	-2,7	-1,4	-0,3	-0,1	0,0	3,6	0,3	3,9
Solde primaire	5,3	6,2	6,6	7,3	7,1	6,9	2,0	-0,4	1,6

En 1995 la croissance économique, qui était de 1,2%, se situait nettement en dessous de la croissance tendancielle, ce qui ne faisait qu'amplifier l'output gap négatif existant. Grâce à la forte croissance de 1997 (3,4%), l'output gap fut considérablement réduit. En 1999 il est resté stable au niveau de 1998. Si la croissance est conforme aux estimations en 2000, à savoir 3,9%, l'output gap sera entièrement comblé cette année-là. Cela signifie que pour 2000 les soldes réalisés seraient égaux aux soldes corrigés du cycle.

⁹ Le solde structurel, ou solde corrigé des influences de la conjoncture, est calculé en soustrayant du solde réalisé effectivement le output gap multiplié par un coefficient d'élasticité qui traduit la sensibilité des finances publiques aux fluctuations de la croissance économique. Ici nous nous basons sur le coefficient 0,61 utilisé par l'OCDE (voir le site web http://www.oecd.org/eeco/Sources-and-Methods:structural_budget_calculation.htm). Ce output gap provient des prévisions d'automne de la Commission européenne.

Vu les différences qui peuvent apparaître -en fonction de la méthodologie utilisée et des hypothèses de départ- lors du calcul de l'output gap et des soldes corrigés des influences conjoncturelles, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats. Ce qui importe n'est pas tant la valeur absolue des soldes corrigés des influences de la conjoncture, que leur évolution. Compte tenu de ces réserves, on constate qu'après correction des influences conjoncturelles l'effort d'assainissement a marqué le pas au cours des deux dernières années, et que le solde primaire exerce plutôt un effet stimulant procyclique (fut-il limité).(10)

En soi cette constatation n'a rien d'étonnant. Entre 1998 et 2000 les réductions de cotisations ont augmenté et sont passées de 66,6 milliards BEF à 120,1 milliards BEF. Par ailleurs des mesures fiscales ont été prises dont l'effet est progressif (réintroduction de l'indexation intégrale, suppression de la contribution de crise, meilleure adaptation du précompte professionnel à l'impôt final dû, ...). Ces mesures en matière de recettes n'ont pas été compensées entièrement par les restrictions en matière de dépenses, de sorte que, par solde, le budget dégage un léger impact procyclique. Le budget initial 2000 se basait d'ailleurs sur une détérioration du solde primaire, qui passait de 6,2% à 6,0% du PIB en 1999.

1.3. Evolutions 1995-2000; les finances publiques belges dans une perspective internationale

Dans le cadre de l'UEM, les chiffres relatifs à un Etat-membre sont mesurés, plus encore qu'auparavant, à l'aune des chiffres globaux de l'EUR-12. Les graphiques 1 et 2 ci-dessous comparent les chiffres relatifs à la Belgique en matière de solde de financement et de taux d'endettement à ceux de l'EUR-12. Pour la période 1997-2000 on se base sur les chiffres communiqués à la Commission européenne fin février 2001 par les Etats-Membres.(11)

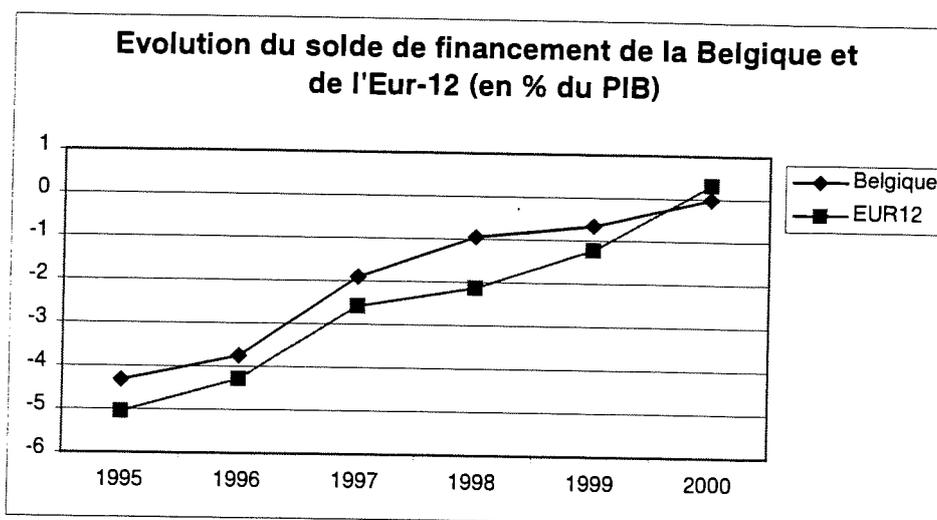
Le besoin de financement de l'Ensemble des Pouvoirs publics a été sans interruption inférieur à la moyenne de "l'Euroland" dans la période 1995-1999. En 1998 l'écart était monté à 1,2 point de pourcentage du PIB. Après avoir été réduit de moitié en 1999, il a complètement disparu en 2000. L'EUR-12 a réalisé une capacité de financement de 0,3% du PIB en 2000. La Belgique, qui a un budget en équilibre, fait donc apparemment moins bien que la moyenne de l'EUR-12. En moyenne, l'amélioration du besoin de financement a, semble-t-il, été plus importante dans les autres Etats-membres qu'en Belgique en 2000 mais cette évolution est à attribuer essentiellement à la vente de licences UMTS réalisée en 2000 dans un certain nombre d'Etats-membres.(12) Selon les calculs de la Commission européenne, les licences UMTS auraient amélioré le solde de l'Eurozone de 1,1 point de pourcentage du PIB environ. Si l'on ne tient pas compte de cette recette exceptionnelle, le déficit estimé de l'Eurozone s'élève à 0,8% du PIB, et la Belgique -en équilibre- est au-dessus de la moyenne.

10 Voir également note de bas de page 3.

11 Communiqué de presse Eurostat n° 29/2001 du 14 mars 2001.

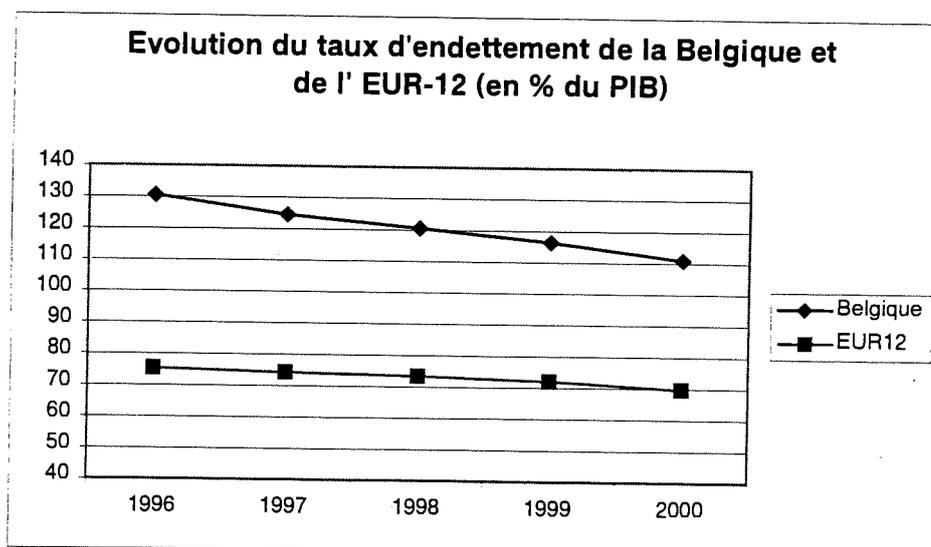
12 Sont visés, entre autres : l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et le Royaume-Uni.

Graphique 1



En ce qui concerne le taux d'endettement, il n'y a pas de données disponibles avant 1996. Dans la période sous revue, le taux d'endettement de l'EUR-12 est passé de 75,4% à 69,7% du PIB. La réduction du taux d'endettement de la Belgique a été encore plus prononcée, puisque ce taux passe de 130,5% à 110,9% du PIB. L'écart avec la moyenne de l'EUR-12 passe de 55,1 points de pourcentage en 1996 à 41,2 point de pourcentage en 2000.

Graphique 2



1.4. Déterminants du solde (Ensemble des pouvoirs publics)

1.4.1. Les recettes publiques

Après avoir progressé légèrement en 1999 et être passé à 48,0%, le ratio des recettes connaît une légère inflexion en 2000 et retombe à son niveau de 1998 (47,9%). Aussi bien l'évolution des recettes fiscales et parafiscales que celle des recettes non fiscales en sont responsables. On constate sur le moyen terme que le ratio des recettes en 2000 reste supérieur de 1,3 point de pourcentage du PIB à son niveau de 1995 et que cette différence est à attribuer exclusivement à la pression fiscale, qui a fortement monté, surtout dans la période 1995-1998 de la phase préparatoire à l'Union Monétaire.

Tableau 8
Evolution des recettes de l'ensemble des pouvoirs publics

							<i>(en % du PIB)</i>		
	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
Fiscales	29,3	29,8	30,4	30,9	30,9	31,1	1,6	0,2	1,8
Contributions directes	16,7	16,7	17,1	17,6	17,2	17,3	0,9	-0,3	0,6
Particuliers	14,1	13,8	14,0	14,0	13,7	13,8	-0,1	-0,2	-0,3
Sociétés	2,6	2,8	3,1	3,6	3,4	3,5	1,0	-0,1	0,8
Autres	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Impôts indirects	12,2	12,7	12,9	12,9	13,3	13,3	0,7	0,4	1,1
Impôts de capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,0	0,1	0,1
Parafiscales	14,8	14,7	14,6	14,5	14,5	14,2	-0,3	-0,3	-0,6
Fiscales et parafiscales	44,1	44,5	45,0	45,5	45,4	45,3	1,3	-0,1	1,2
Non-fiscales	2,5	2,7	2,6	2,5	2,6	2,5	0,0	0,1	0,1
Recettes totales	46,6	47,2	47,7	47,9	48,0	47,9	1,3	0,0	1,3
p.m. pression fiscale et parafiscale y compris transferts UE	45,2	45,5	46,1	46,5	46,4	46,3	1,2	-0,1	1,1

En 1999 le poids des recettes fiscales, exprimé en % du PIB, était resté stable au niveau de 1998 (30,9%) mais il est remonté légèrement en 2000, passant à 31,1%. La légère hausse de la pression fiscale constatée en 2000 incombe entièrement aux impôts directs. Ceux-ci passent de 17,2% du PIB en 1999 à 17,3% en 2000.

Les impôts directs à charge des sociétés ont connu une forte progression dans le courant des six dernières années, avec une interruption en 1999. Dans la période 1995-2000 le poids des impôts directs payés par les sociétés a augmenté et est passé de 2,6% à 3,5% du PIB. Après le recul enregistré en 1999, dû entre autres à la crise de la dioxine, la tendance à la hausse a fait son retour en 2000.

Le poids des impôts directs à charge des particuliers a lui aussi continué à augmenter légèrement en 2000. Deux facteurs ont agi en sens opposé. D'une part, certaines mesures ont été prises récemment visant la stabilisation (réintroduction de l'indexation intégrale) et la réduction (suppression progressive de la contribution de crise, meilleure adaptation des taux du précompte professionnel à l'impôt final dû, ...) de la pression fiscale. D'autre part, la masse salariale a fortement augmenté en 2000, principalement sous l'influence de la hausse de l'emploi. L'impact négatif des mesures sur les recettes a été plus faible que l'augmentation due à la forte hausse de la base imposable associée à la progressivité du système fiscal.

Après avoir connu une forte progression en 1999, les impôts indirects se sont stabilisés à 13,3%, en termes de PIB. Cela représente une croissance nominale d'un peu plus de 5,2%. Certains éléments ont soutenu l'évolution des impôts indirects, entre autres la hausse sensible des prix pétroliers et la croissance proportionnellement plus importante de la consommation de produits soumis au taux de TVA de 21%.

Les cotisations sociales ont augmenté de 3,1% en termes nominaux en 2000. Leur part dans le PIB est ainsi ramenée de 14,5% à 14,2%. En raison du coût complémentaire des réductions de cotisations dans le régime des travailleurs salariés, estimé à 42,0 milliards BEF pour l'année 2000, le Gouvernement tablait encore, lors du contrôle budgétaire, sur une hausse de 1,7% des recettes en provenance des cotisations.⁽¹³⁾ Le fait que la hausse a finalement été presque deux fois plus forte est dû, comme c'était le cas pour les impôts directs à charge des particuliers, à la croissance relativement forte de la masse salariale.

La hausse limitée de la pression fiscale est compensée par la baisse de la pression parafiscale ; par solde nous assistons pour la deuxième année consécutive à une baisse limitée (de 0,1 point de pourcentage du PIB) de la pression fiscale et parafiscale. L'intégration de la TVA et des droits de douane –cédés à l'Union européenne- dans la pression fiscale et parafiscale ne modifie en rien la tendance décrite.

En termes de PIB, les recettes non fiscales connaissent un léger recul, passant de 2,6% à 2,5% du PIB. La disparition des remboursements des aides Maribel est compensée par une hausse sensible des recettes non fiscales du Pouvoir fédéral.

13 Il s'agit ici de la hausse estimée des cotisations du régime des travailleurs salariés et du statut social en termes de budget. Ces cotisations diffèrent de celles qui apparaissent dans les Comptes nationaux en raison de différences méthodologiques dans la définition de ces recettes et du moment de leur imputation. On peut toutefois supposer que les évolutions de ces deux grandeurs doivent être parallèles.

1.4.2. Les dépenses primaires

Les dépenses primaires totales exprimées en pourcentage du PIB ont connu une forte progression en 1999 pour atteindre le niveau de 41,5%. Elles ont connu en 2000 un recul relativement sensible puisque leur importance relative retombe à 40,9%, ce qui fait plus que compenser la progression de 1999. Au cours de la période 1995-2000 les dépenses primaires, exprimées en pourcentage du PIB, se sont réduites de 0,7 point de pourcentage pour s'établir à 40,9%. Cette évolution provient des seules dépenses primaires courantes; le poids des dépenses en capital a légèrement augmenté.

A prix courants les dépenses primaires augmentent de 3,8% en 2000. Compte tenu d'une inflation de 2,5%, on obtient une augmentation à prix constants de 1,2%. C'est l'augmentation la moins importante depuis 1995, et elle se situe nettement en deçà de la moyenne de la période 1995-2000 (2,0%). Il est vrai que cette croissance réelle limitée fait suite à une augmentation particulièrement forte (3,3%) enregistrée en 1999. Au cours des deux dernières années la hausse réelle moyenne des dépenses primaires est par conséquent de 2,3%. Le rythme de croissance des dépenses primaires courantes coïncide en 2000 avec celui des dépenses primaires totales. Les dépenses de capital, qui ont connu une progression considérable en 1999 (lié surtout au cycle électoral au niveau des pouvoirs locaux) retombent à un rythme de croissance de 1,9%.

La croissance réelle de 1,2% des dépenses primaires en 2000 reste largement en dessous du chiffre de 1,5% utilisé dans le Programme de stabilité 2000-2003 comme hypothèse de travail pour la période 2001-2003.

Tableau 9
Evolution des dépenses primaires de l'ensemble de Pouvoirs publics

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
	Evolution en % du PIB						Ecart		
Dépenses primaires totales	41,6	42,1	41,5	41,2	41,5	40,9	-0,4	-0,3	-0,7
Courantes	38,9	39,4	38,5	38,3	38,3	37,8	-0,6	-0,6	-1,1
De capital	2,8	2,7	3,0	2,9	3,2	3,2	0,1	0,3	0,4
(formation brute de capital)	1,8	1,6	1,6	1,5	1,8	1,8	-0,2	0,3	0,1
	Evolution à prix constants						Taux de croissance moyen		
Dépenses primaires totales	1,5	1,3	1,8	2,3	3,3	1,2	1,8	2,3	2,0
Courantes	2,2	1,6	0,9	2,6	2,6	1,2	1,7	1,9	1,7
De capital	-7,3	-2,1	16,0	-2,0	13,6	1,9	3,6	7,6	5,2
(formation brute de capital)	-8,8	-8,3	2,0	0,4	19,4	4,7	-2,1	11,8	3,3
Dépenses primaires totales corrigées pour les licences mobilophonie	1,8	1,3	1,6	2,5	3,1	1,2	1,8	2,2	1,9
les opérations non récurrentes	1,8	1,3	1,0	2,5	3,3	1,3	1,6	2,3	1,9
la ressource PNB à l'UE	2,1	1,0	0,8	2,4	3,2	1,4	1,4	2,3	1,7
le chômage, la prépension et l'interruption de carrière	2,4	0,9	0,9	2,5	3,6	1,8	1,5	2,7	2,0

Afin de pouvoir délimiter avec plus de précision la tendance sous-jacente de l'évolution des dépenses primaires, on a apporté un certain nombre de corrections. En premier lieu on a corrigé les dépenses primaires de l'impact du produit de la vente des licences mobilophonie. Dans les Comptes Nationaux celles-ci sont imputées comme une dépense négative de capital. Les dépenses primaires s'en trouvent réduites artificiellement l'année de l'imputation de la recette. C'était le cas en 1995 et 1996 à concurrence de 9,0 milliards BEF et en 1998 à concurrence de 8,0 milliards BEF. Etant donné qu'aucune opération de ce genre n'a eu lieu en 1999 et 2000, les chiffres de croissance pour 2000 n'ont pas été affectés. Il en va différemment pour les années précédentes ; c'est pourquoi la forte croissance réelle des dépenses primaires en 1999 est réduite par application de cette correction.

Dans une étape suivante les dépenses primaires sont corrigées de certaines opérations non récurrentes. Il s'agit :

- de l'imputation en tant « qu'autre dépense de capital » de la participation de la SFP à la S.A. Financière T.G.V. en 1997 à concurrence de 22 milliards BEF ;
- de la compensation en 1998 par le Pouvoir fédéral des pertes de change de la SNCI à concurrence de 23 milliards BEF ;
- des dépenses réalisées dans le cadre de la crise de la dioxine et imputées en 1999 dans les Comptes Nationaux (17 milliards BEF) ;
- de la décision du Gouvernement fédéral d'imputer en 2000 une série de dépenses futures (15,5 milliards BEF).

En raison de l'importance comparable de ces opérations, leur prise en compte ne modifie pas fondamentalement le rythme de croissance, sauf en 1997.

Etant donné que le Pouvoir fédéral n'a pas d'influence directe sur la ressource PNB transférée à l'UE, celle-ci a été exclue des dépenses primaires. Il ressort de la lecture du tableau 9 que la croissance réelle des dépenses primaires s'en trouve augmenté de 0,1 point de pourcentage en 2000. Lors de la dernière étape de la correction, les dépenses liées au marché de l'emploi (allocations de chômage, prépensions, interruptions de carrière) sont également exclues. Cela augmente de quelque 0,4 point de pourcentage le taux de croissance des dépenses primaires, aussi bien en 1999 qu'en 2000.

Il existe un autre facteur qui peut avoir biaisé l'évolution réelle des dépenses primaires en 2000. Ces dépenses sont déflatées par l'indice des prix à la consommation. Toutes les dépenses primaires des pouvoirs publics n'évoluent pas parallèlement à cet indice. Les salaires et allocations, par exemple, sont liés à l'indice de santé, lequel a progressé moins vite en 2000 que l'indice des prix à la consommation. Le mécanisme de l'indice pivot y incorpore en outre un certain ralentissement. Compte tenu du moment effectif de l'adaptation des salaires dans le secteur public, l'effet « prix » de cette catégorie de dépenses n'est que de 1,5% en 2000, alors que l'ensemble de dépenses est déflaté de 2,5%. En surestimant l'effet « prix » pour une partie des dépenses primaires, on sous-estime la croissance réelle.

1.4.3. Evolutions des charges d'intérêts

Ces dernières années les charges d'intérêts ont apporté une contribution considérable à l'amélioration du solde de financement de l'Ensemble des Pouvoirs publics. Dans la période 1995-2000 le poids des charges d'intérêts a diminué de 2,3 point de pourcentage du PIB, passant de 9,3% en 1995 à 7,0% en 2000. La majeure partie de cette réduction, à savoir 1,5 point de pourcentage, est à attribuer à la baisse du taux d'endettement (voir plus loin), les 0,8% restants résultant de la baisse du taux d'intérêt implicite.

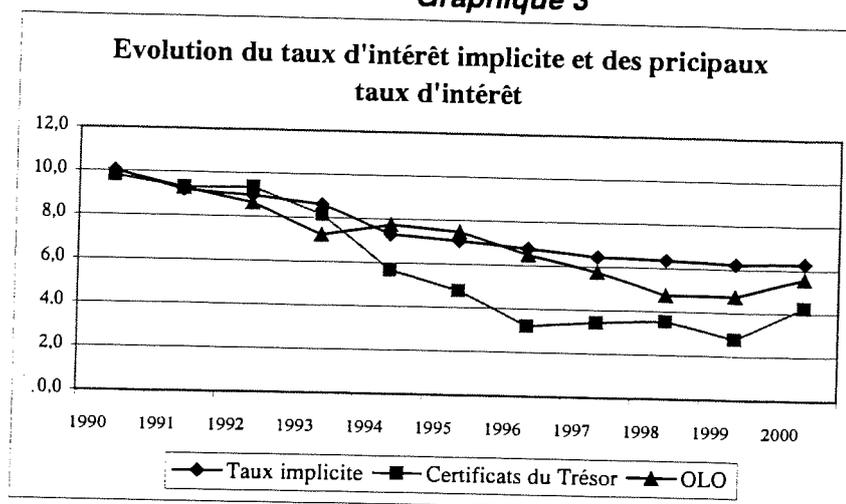
Tableau 10
Evolution des charges d'intérêts de l'ensemble des Pouvoirs publics

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
	A. Evolution en % du PIB						Ecart		
Charges d'intérêts	9,3	8,9	8,0	7,7	7,2	7,0	-1,6	-0,7	-2,3
Evolution d'une année à l'autre		-0,4	-0,9	-0,4	-0,5	-0,2	-1,6	-0,7	-2,3
Facteurs explicatifs									
évolution taux d'endettement		-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,3	-1,0	-0,5	-1,5
évolution taux d'intérêt implicite		-0,1	-0,5	0,0	-0,3	0,1	-0,7	-0,2	-0,9
Taux d'intérêt implicite	7,1	6,8	6,5	6,4	6,2	6,3	-0,7	-0,1	-0,8

Le tableau 10 montre clairement que la tendance décrite plus haut est moins prononcée en 2000. La dégrue des charges d'intérêts n'a été "que" de 0,2 point de pourcentage du PIB, ce qui est nettement moins que la moyenne des cinq dernières années. La baisse du taux d'endettement a eu un impact comparable à celui des années précédentes. Mais contrairement aux années précédentes le taux d'intérêt implicite n'a plus contribué au recul du poids des charges d'intérêts. Après des années de baisse ininterrompue le taux implicite a rebondi en 2000 à 6,3%.

L'évolution du taux d'intérêt implicite est déterminée bien sûr par l'évolution générale des marchés financiers. La poussée inflationniste croissante et la conjoncture forte du premier semestre 2000 ont incité les autorités monétaires à resserrer leur politique monétaire. La BCE a relevé ses principaux taux de 175 points de base en 2000. Le taux du financement de base, par exemple, a été relevé de 3,0% à 4,75% en six étapes. La baisse du taux long indique que l'appréhension d'un risque inflationniste s'est atténuée sur les marchés financiers. La situation favorable des finances publiques a sans doute renforcé cette évolution. Le rendement brut de l'OLO de référence a atteint un sommet (5,79%) au début de l'année 2000 et a ensuite reculé progressivement dans le courant de l'année (jusqu'à 5,28% en décembre). Ces évolutions des marchés financiers ont induit une hausse du taux d'intérêt implicite sur la dette publique.

Graphique 3



1.5. Evolution du taux d'endettement (14)

L'évolution annuelle du taux d'endettement résulte de la conjonction de quatre facteurs (15):

- le différentiel entre le taux d'intérêt implicite (réel) et la croissance (réelle) du PIB;
- le taux d'endettement à la fin de l'exercice budgétaire précédent;
- le solde primaire;
- les ajustements exogènes, qui sont les opérations qui réduisent la dette publique sans influencer le solde de financement.

Le taux d'endettement a poursuivi en 2000 son recul tendanciel, passant de 116,4% du PIB en 1999 à 110,9% en 2000. Il atteint par là un niveau inférieur de 1,5 point de pourcentage au niveau préconisé dans le Programme de stabilité 2000-2003, à savoir 112,4%. Ces deux chiffres ne peuvent cependant être comparés purement et simplement. En effet, en intégrant la dette du FADELS dans les statistiques de la dette publique, on a modifié, entre autres, le concept de dette.(16) Mais même si l'on raisonne en termes de taux de croissance, l'objectif du Programme de stabilité est atteint en 2000. Celui-ci prévoyait en effet une baisse du taux d'endettement de 2,5 points de pourcentage. La baisse de 5,5 points de pourcentage représente donc un large dépassement de l'objectif.

14 Les chiffres retenus en matière de dette publique sont ceux qui ont été communiqués à la Commission européenne fin février. La dette reprise dans la notification pour 2000 (ainsi que le taux d'endettement qui en découle) est légèrement inférieure aux estimations publiées dans le Rapport annuel de la BNB.

15 La formule utilisée est la suivante :
$$\text{taux d'endettement final} = \text{taux d'endettement initial} + \text{taux d'endettement initial} * (\text{taux d'intérêt implicite réel} - \text{taux de croissance réelle du PIB}) / (1 + \text{taux de croissance réelle du PIB}) - \text{surplus primaire} + \text{ajustements stock-flow}$$

16 L'effet de cette adaptation sur le taux d'endettement varie de 3,3% du PIB en 1990 à 1,7% en 2000.

Tableau 11
Données macro-financières et déterminants de l'évolution du taux d'endettement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	(en % du PIB)		
							95-98	98-00	95-00
Taux d'endettement	134,4	130,5	125,3	119,8	116,4	110,9	Ecart		
Variation	-2,9	-3,9	-5,3	-5,5	-3,4	-5,5	-14,6	-8,9	-23,5
Ajustements endogènes	-1,4	0,6	-4,1	-3,9	-3,7	-5,8	-14,6	-8,9	-23,5
Ajustements exogènes	-1,4	-4,5	-1,2	-1,5	0,3	0,3	-7,4	-9,4	-16,8
Paramètres techniques							-7,2	0,6	-6,6
Taux implicite	7,1	6,8	6,5	6,4	6,2	6,3	Moyenne		
Croissance PIB nominale	4,4	2,4	4,8	4,1	3,8	5,2	6,7	6,3	6,5
Différentiel nominal	2,7	4,4	1,7	2,3	2,5	1,1	3,9	4,3	4,1
Solde primaire requis pour stabilisation	3,5	5,8	2,1	2,8	2,8	1,2	2,8	1,9	2,4
Solde primaire effectif	5,0	5,1	6,1	6,7	6,5	6,9	3,5	2,3	3,0
							5,7	6,7	6,1

(a) Il s'agit ici d'un solde résiduel net, qui comprend aussi bien des éléments hors SF ayant contribué à augmenter l'endettement public (octrois de crédits et prises de participations, différences entre rythmes d'imputations budgétaires et de décaissements, etc.) que divers autres facteurs d'ajustements entre SNF du Trésor et variation de la dette du Trésor (certificats FMI, différences de change, etc.) ainsi que d'autres éléments exceptionnels ayant contribué à réduire ce taux d'endettement (privatisations, opérations sur or, etc.) .

La forte croissance a donné un coup de main ici aussi. En dépit de la faible progression du taux implicite, le différentiel entre le taux d'intérêt et la croissance nominale est descendu à 1,1 point de pourcentage. Ceci est un facteur clé pour la détermination de la dynamique interne de la dette. Combiné au taux de l'endettement public de l'année précédente, ce facteur détermine le niveau du solde primaire requis pour la stabilisation du taux d'endettement. Se situant à 1,2% du PIB, ce niveau est le plus bas des dix dernières années. Le solde primaire réalisé (6,9% du PIB) a donc entraîné une réduction endogène du taux d'endettement de 5,8% du PIB.

Par solde, les facteurs exogènes ont eu pour effet d'augmenter le taux d'endettement (de 0,3 point de pourcentage) et de réduire la baisse finale du taux d'endettement à 5,5 points de pourcentage. Il n'y a pas eu en 2000 d'opérations de privatisation contribuant à la réduction de l'endettement public. L'impact négatif des facteurs exogènes s'explique essentiellement par la comptabilisation des écarts d'émission et de change.

La baisse du taux d'endettement entamée en 1994 s'est poursuivie en 2000. En cinq ans (1995-2000) le taux d'endettement a baissé de 23,5 points de pourcentage. Cette réduction s'explique pour plus de 70% par la politique budgétaire menée, les quelque 30% restants étant à attribuer aux facteurs exogènes. Ces derniers ont surtout contribué à la baisse du taux d'endettement en 1996, alors que ces deux dernières années ils ont eu pour effet de l'augmenter.

2. Les évolutions par grande Entité

2.1. Analyse comparée des soldes des deux grandes Entités

Tableau 12
Réalisations par grande Entité et par sous-secteur

(en % du PIB)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
Entité I									
Solde primaire	4,6	4,5	5,3	5,7	5,5	6,1	1,1	0,4	1,5
compar. programme de stabilité					4,8	5,2			
Charges d'intérêts	8,5	8,0	7,3	7,0	6,5	6,4	-1,5	-0,6	-2,1
compar. programme de stabilité					6,6	6,3			
Solde de financement	-3,9	-3,6	-2,0	-1,3	-1,1	-0,2	2,6	1,0	3,6
compar. programme de stabilité					-1,7	-1,1			
Pouvoir fédéral									
Solde primaire	4,6	4,6	4,8	5,3	4,8	5,6	0,7	0,3	1,0
Charges d'intérêts	8,4	8,0	7,3	7,0	6,5	6,3	-1,5	-0,6	-2,1
Solde de financement	-3,8	-3,4	-2,4	-1,7	-1,7	-0,7	2,2	1,0	3,1
Sécurité sociale									
Solde de financement	0,0	-0,2	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4	0,1	0,5
Entité II									
Solde primaire	0,4	0,7	0,8	1,0	1,1	0,8	0,7	-0,2	0,5
compar. programme de stabilité					1,3	0,9			
Charges d'intérêts	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,6	-0,1	-0,1	-0,2
compar. programme de stabilité					0,7	0,7			
Solde de financement	-0,5	-0,2	0,1	0,3	0,4	0,2	0,8	-0,1	0,7
compar. programme de stabilité					0,7	0,2			
Communautés et Régions									
Solde primaire	-0,4	-0,1	0,2	0,5	0,6	0,3	0,9	-0,1	0,8
Charges d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-0,8	-0,4	-0,1	0,2	0,3	0,1	1,0	-0,1	0,9
Pouvoirs locaux									
Solde primaire	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	-0,3	0,0	-0,3
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	-0,1	0,0	-0,1
Solde de financement	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,2

Au cours de la période 1995-2000 le besoin de financement de l'Ensemble des Pouvoirs publics, qui était de 4,3% du PIB, a été entièrement éliminé. Cette amélioration est à attribuer pour un peu plus de 80% à l'Entité I (3,6 points de pourcentage), les 20% restants (0,7 point de pourcentage) à l'Entité II. L'Entité I a su réduire son besoin de financement de 1,1% du PIB en 1999 à 0,2% en 2000 alors que l'Entité II a vu sa capacité de financement reculer de 0,4% du PIB en 1999 à 0,2% en 2000.

Comme il a été dit plus haut, ce sont surtout les résultats de l'Entité I qui ont permis l'avance prise sur le Programme de stabilité en 2000. Les résultats finaux 1999 en matière de solde primaire étaient nettement supérieurs aux chiffres pris comme point de départ dans le Programme de stabilité 2000-2003. Le solde primaire réalisé s'élevait à 5,5% du PIB en 1999, à comparer aux 4,8% prévus dans le Programme de stabilité 2000-2003. L'avance prise sur la base des résultats de 1999 s'est consolidée en 2000 et s'est même accentuée. La concomitance d'une conjoncture favorable et de l'utilisation d'hypothèses prudentes lors de la confection du budget a fait monter le différentiel avec le Programme de stabilité à 0,9% du PIB. A 0,1% du PIB près, les charges d'intérêts correspondent aux estimations du Programme de stabilité.

En ce qui concerne l'Entité II, les réalisations finales 1999 étaient plus favorables (de 0,3 point de pourcentage environ) que prévu lors de l'élaboration du Programme de stabilité 2000-2003. Cette avance a cependant été perdue entièrement en 2000. En ce qui concerne le solde primaire les résultats restent même légèrement en deçà des estimations. Cela est compensé par des charges d'intérêts moins importantes que prévu. Au niveau du solde de financement, l'excédent de 0,2% du PIB prévu dans le Programme de stabilité a donc été atteint. Comme les Communautés et Régions ont réalisé un léger excédent de 0,1% du PIB, elles font mieux que respecter l'équilibre prévu par le Programme de stabilité 2000-2003.

2.2. Les recettes

Depuis 1989 les recettes de l'Entité II, en % du PIB, connaissent une progression ininterrompue. L'an 2000 a mis fin à cette tendance. Les recettes totales ont en effet diminué, passant de 16,6% du PIB en 1999 à 16,3% en 2000. Cette inflexion est à attribuer exclusivement aux impôts (IPP et TVA) à transférer aux Communautés et Régions en vertu de la Loi spéciale de financement. En 2000, ces moyens restent à la traîne par rapport à la croissance nominale de PIB en raison du mode de calcul appliqué. Conformément aux dispositions de la LSF, les moyens IPP et TVA à transférer aux Communautés et Régions en 2000 ont été calculés sur la base des paramètres macro-économiques de 1999.⁽¹⁷⁾ Les moyens à verser effectivement en 2000 ont été réduits par un solde de décompte négatif en 1999. En outre, leur niveau avait été influencé en 1999 par le versement de 6,1 milliards BEF aux Communautés, versement qui devait régulariser les moyens TVA attribués à l'occasion de la révision des statistiques démographiques. Les autres recettes ont connu une hausse, passant de 6,8% du PIB à 6,9% en 2000. Cette hausse ne provient pas des recettes propres (tant les recettes fiscales propres que les recettes non fiscales propres sont restées stables, en % du PIB) mais de l'évolution des autres transferts budgétaires en provenance de l'Entité I.

Les moyens de l'Entité II consistent pour 70% environ en transferts provenant de l'Entité I. En 1995 ces transferts représentaient 69,4% de ces moyens, mais cette part a légèrement diminué depuis lors, passant à 67,9%. Les recettes propres ne représentent donc que 30% environ des recettes totales. Parmi ces recettes propres, ce sont les recettes fiscales qui ont vu leur poids augmenter le plus. Entre 1995 et 2000 elles sont en effet passées de 3,2% du PIB à 3,5%, alors que les recettes non fiscales propres sont passées de 1,6% du PIB à 1,7%.

Il s'avère, à la lecture du tableau 10, que la baisse du ratio des recettes en 2000 s'est traduite presque intégralement par une réduction du surplus primaire.

Après avoir connu une baisse en 1999 (de 0,3 point) le ratio des recettes de l'Entité I a de nouveau connu une hausse en 2000 (de 0,2 point) et retrouve à peu de chose près son niveau de 1998. Celui-ci dépasse le plus bas historique de la dernière décennie (31,7% en 1992) de 1,6 point de pourcentage. La hausse du ratio des recettes enregistrée est à attribuer exclusivement à l'évolution des recettes fiscales. Celles-ci augmentent et passent de 17,7% du PIB en 1999 à 18,2% en 2000. Après avoir connu une stabilisation en 1999 (14,5% du PIB), le ratio des recettes parafiscales a reculé en 2000 à 14,2%. Les recettes non fiscales régressent, passant de 1,0% du PIB à 0,9%, et retrouvent leur niveau de 1998. Les recettes non fiscales ont profité en 1999 de l'influence favorable de la comptabilisation des aides Maribel récupérées.

17 Croissance réelle du RNB de 1,8% et hausse de l'indice des prix à la consommation de 1,12%.

L'évolution des recettes fiscales de l'Entité I est influencée non seulement par l'évolution des recettes fiscales globales perçues par cette entité mais également par les transferts importants de recettes fiscales en faveur de l'Entité II. Les recettes fiscales de l'Entité I, par exemple, augmentent de 0,5 point de pourcentage du PIB en 2000, mais 0,4 de ces 0,5 point de pourcentage sont à attribuer à l'évolution des recettes fiscales à verser à d'autres niveaux de pouvoir. Outre les parts de l'IPP et de la TVA à verser aux Communautés et aux Régions en vertu de la LSF, celles-ci comprennent également les montants versés à l'ONSS-APL dans le cadre des contrats de sécurité.

Tableau 13
Recettes et dépenses par grande entité -

(en % du PIB)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-96	98-00	95-00
A. Entité I									
Recettes totales (a)	32,7	32,9	33,2	33,4	33,1	33,3	0,7	0,0	0,7
Fiscales	16,9	17,1	17,5	17,9	17,7	18,2	1,1	0,2	1,3
Parafiscales	14,8	14,7	14,6	14,5	14,5	14,2	-0,3	-0,3	-0,5
Autres	1,0	1,1	1,1	0,9	1,0	0,9	-0,1	0,0	-0,1
Dépenses primaires	28,0	28,5	27,9	27,6	27,7	27,2	-0,4	-0,4	-0,8
Finales	26,5	26,9	26,3	26,0	26,1	25,6	-0,5	-0,5	-0,9
Pouvoir fédéral	7,7	7,8	7,9	7,8	7,9	7,7	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale	18,8	19,0	18,4	18,3	18,2	17,9	-0,5	-0,4	-0,9
B. Entité II									
Recettes totales (a)	15,6	16,0	16,1	16,3	16,6	16,3	0,6	0,0	0,6
Transferts Entité I	10,9	11,0	11,2	11,3	11,4	11,0	0,4	-0,2	0,2
Loi spéciale de financement (b)	9,3	9,4	9,6	9,6	9,8	9,4	0,3	-0,3	0,1
Autres transferts	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	0,1	0,0	0,1
Recettes propres	4,8	5,0	5,0	5,0	5,2	5,2	0,2	0,2	0,4
Fiscales et parafiscales	3,2	3,3	3,4	3,3	3,5	3,5	0,2	0,2	0,4
Dépenses primaires finales	15,1	15,2	15,2	15,2	15,4	15,4	0,0	0,2	0,2
Communautés et Régions	9,5	9,5	9,6	9,5	9,6	9,6	0,1	0,0	0,1
Pouvoirs locaux	5,7	5,7	5,6	5,6	5,8	5,8	0,0	0,2	0,1

(a) Remarque : la somme des recettes totales des Entités I et II est supérieure aux recettes totales de l'ensemble des Pouvoirs publics (voir tableau 6) parce que les transferts nets en provenance de l'Entité I, qui, dans ce tableau, sont inclus dans les recettes de l'Entité II, disparaissent lors de la consolidation au niveau de l'ensemble des P.P.

(b) Impôts partagés et impôt conjoint (IPP + TVA)

2.3. Les dépenses primaires

Après avoir rebondi en 1999, le volume des dépenses primaires de l'Entité I a été fortement réduit et ramené à 27,2% du PIB en 2000. Suite à la hausse limitée des dépenses réelles mais également suite à la hausse du PIB (effet dénominateur), tant les dépenses primaires totales que les dépenses primaires finales connaissent une régression d'environ 0,5 point de pourcentage en termes de PIB. Dans la période 1995-2000 le poids des dépenses primaires finales a régressé de pas moins de 0,9 point de pourcentage du PIB. Ce recul est à attribuer entièrement aux dépenses de la Sécurité sociale.

En 2000 les dépenses primaires finales de l'Entité II se sont maintenues au niveau de 1999 (15,4% du PIB). Il convient de signaler cependant que cette stabilisation fait suite à une hausse de 0,2 point de pourcentage du PIB en 1999. En 1999 les dépenses primaires finales des Pouvoirs locaux ont progressé de 5,6% à 5,8% du PIB.

Le tableau 14 reprend les évolutions des dépenses primaires finales en termes réels. La croissance réelle des dépenses primaires finales de l'ensemble des Pouvoirs publics a augmenté systématiquement de 1996 à 1999, passant de 1,3% à 3,3%. Cette tendance est encore accentuée si les dépenses primaires sont corrigées de la ressource PNB à l'UE et des dépenses de chômage. En 2000 ce rythme de croissance a connu un recul drastique, tombant à 1,2%; corrigé de la ressource PNB et des dépenses liées au marché de l'emploi, ce chiffre s'établit à 1,7%. Dans la période 1995-2000 on enregistre une croissance moyenne des dépenses primaires de l'ordre de 2,0%. Comme il a été dit plus haut, la croissance des dépenses primaires après 1997 ne peut s'expliquer par les opérations non récurrentes. Le volume de ces opérations a été le même ces quatre dernières années, et si elles influencent le niveau des dépenses primaires, elles n'en influencent pas la croissance.

Le rythme de la croissance réelle des dépenses primaires de l'Entité I (0,7%) est nettement inférieur en 2000 à celui de l'Entité II (2,2%). En corrigeant les dépenses primaires de l'Entité I de la ressource PNB à l'UE et des dépenses liées au marché de l'emploi, on diminue cet écart de moitié. Observée sur une période de cinq ans, la croissance moyenne des dépenses primaires de l'Entité I, qui est de 1,6%, est inférieure d'un point de pourcentage entier à celle de l'Entité II.

Tableau 14
Evolution des dépenses primaires finales en prix constants

	Variation annuelle à prix constants						Moyenne		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
Ensemble des Pouvoirs publics hors ressources PNB et chômage	1,5	1,3	1,8	2,3	3,3	1,2	1,8	2,3	2,0
	2,2	0,9	1,9	2,3	3,7	1,7	1,7	2,7	2,1
Entité I hors ressources PNB et chômage	1,5	1,6	1,1	1,9	2,7	0,7	1,6	1,7	1,6
	2,6	1,0	1,1	2,0	3,2	1,4	1,4	2,3	1,7
Entité II	1,5	0,8	3,1	2,8	4,4	2,2	2,2	3,3	2,6

3. Les évolutions internes des grandes Entités

3.1. Les évolutions au sein de l'Entité I

3.1.1. Le Pouvoir fédéral

Le besoin de financement du Pouvoir fédéral a été ramené de 3,8% du PIB en 1995 à 0,7% en 2000. Les cinq dernières années ont donc vu le solde de financement se réduire de 0,6 point de pourcentage du PIB en moyenne par an. En 1999 la réduction du déficit a connu un arrêt, mais en 2000 on a renoué avec la tendance à la baisse. En fait, si l'on considère les Communautés et les Régions comme un seul secteur public, le Pouvoir fédéral est le seul secteur déficitaire en 2000.

La réduction globale du solde de financement de 3,1 points de pourcentage du PIB est à attribuer pour un tiers environ à l'évolution du solde primaire. Le surplus primaire est monté de 4,6% du PIB en 1995 à 5,6% en 2000.

Pour mieux juger les tendances fondamentales des recettes du Pouvoir fédéral, on fait une distinction entre les recettes avant transferts à d'autres niveaux de pouvoir et les recettes propres proprement dites. Une partie importante des recettes fiscales perçues par le Pouvoir fédéral est en effet transférée aux Communautés et aux Régions ainsi qu'à la Sécurité sociale.(18)

18 Dans les Comptes Nationaux, contrairement à ce qui se fait dans l'optique budgétaire, les recettes en impôts régionaux à transférer aux Régions sont comptabilisées directement en tant que recette dans le chef de ces dernières.

Les recettes avant transferts du Pouvoir fédéral ont augmenté progressivement de 27,3% du PIB en 1995 à 28,4% en 1998. En 1999 cette tendance a été interrompue et on enregistre, pour la première fois depuis 1992, une baisse du ratio des recettes. En 2000 le ratio des recettes a de nouveau progressé et a retrouvé son niveau de 1999. En termes réels, les recettes 2000 ont augmenté de 3,5%, ce qui est plus que le double de 1999 (1,7%).

La proportion des recettes fiscales à transférer à d'autres pouvoirs a baissé en 2000, passant de 11,3% du PIB à 11,0%. En raison des mécanismes décrits au 2.2, les moyens IPP et TVA à transférer aux Communautés et Régions n'augmentent que de 6,8 milliards en 2000. En termes réels cela correspond à un recul de 1,8%. Exprimé en % du PIB, les transferts aux Communautés et aux Régions reculent de 9,8% à 9,4%.

Les moyens à transférer à la Sécurité sociale comportent, outre le financement alternatif traditionnel, le solde de la cotisation spéciale de sécurité sociale retenue à la source par le Pouvoir fédéral et versée à la Sécurité sociale. Ces moyens s'élèvent globalement à 1,6% du PIB en 2000, contre 1,1% en 1994.

En combinant la hausse des recettes totales et la croissance limitée des recettes fiscales à transférer à d'autres pouvoirs, on obtient une croissance réelle de 6,1% des recettes propres du Pouvoir fédéral en 2000. Leur importance en % du PIB est passée de 16,9% en 1999 à 17,5% en 2000. Les recettes fiscales et parafiscales propres ne sont pas seules à avoir contribué à la hausse du ratio des recettes propres; les recettes non fiscales y ont contribué également.

La hausse du ratio des recettes propres intervient pour plus de trois quarts (0,6 point de pourcentage) dans l'accroissement global du surplus primaire (0,8 point de pourcentage) en 2000.

Tableau 15
Réalisations au niveau du Pouvoir fédéral

(en % du PIB)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	96-00	95-00
I. En % du PIB									
Recettes avant transferts recettes fiscales	27,3	27,7	28,1	28,4	28,2	28,4	1,1	0,0	1,1
Recettes transférées à d'autres pouvoirs	10,4	10,7	11,0	11,1	11,3	11,0	0,7	-0,1	0,6
LSF	9,3	9,4	9,6	9,6	9,8	9,4	0,3	-0,3	0,1
Sécurité sociale	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	0,3	0,2	0,5
Recettes propres	16,9	17,0	17,1	17,3	16,9	17,5	0,4	0,1	0,6
fiscales et parafiscales	15,9	15,9	16,0	16,4	16,1	16,5	0,5	0,2	0,7
autres	1,1	1,1	1,1	1,0	0,7	0,9	-0,1	0,0	-0,1
Dépenses primaires totales	12,3	12,4	12,2	12,0	12,1	11,8	-0,3	-0,2	-0,5
Transferts à d'autres pouvoirs	4,6	4,5	4,3	4,3	4,2	4,1	-0,3	-0,2	-0,4
Dépenses primaires finales	7,7	7,8	7,9	7,8	7,9	7,7	0,0	0,0	0,0
Dépenses primaires finales hors	7,5	7,4	7,5	7,3	7,4	7,3	-0,2	0,0	-0,2
Ressources PNB à l'UE									
Solde primaire	4,6	4,6	4,8	5,3	4,8	5,6	0,7	0,3	1,0
Charges d'intérêts	8,4	8,0	7,3	7,0	6,5	6,3	-1,5	-0,6	-2,1
Solde de financement	-3,8	-3,4	-2,4	-1,7	-1,7	-0,7	2,2	1,0	3,1
II. % variation en francs constants									
Recettes avant transferts rec.fiscales	3,0	1,7	4,5	4,3	1,7	3,5	3,5	2,6	3,2
Recettes propres	2,3	0,8	3,6	4,7	-0,1	6,1	3,0	3,0	3,0
Dépenses primaires totales	-1,5	0,9	2,2	1,2	2,9	0,7	1,4	1,8	1,6
Transferts à d'autres pouvoirs	-2,8	0,1	-2,6	2,4	0,6	1,0	-0,1	0,8	0,3
Dépenses primaires finales	-0,8	1,3	4,9	0,6	4,1	0,5	2,2	2,3	2,3
Dépenses primaires finales hors	0,5	-0,4	4,1	0,0	3,9	0,7	1,2	2,3	1,7
Ressources PNB à l'UE									
Dépenses primaires finales corrigées	2,0	-0,4	-0,8	4,7	2,7	0,7	1,1	1,7	1,4
Charges d'intérêts	-1,1	-4,8	-6,2	-1,2	-4,0	-0,4	-4,1	-2,2	-3,3

(a) Les corrections concernent les licences de mobilophonie et certains dépenses non récurrentes.

Dans une perspective historique, les dépenses primaires du Pouvoir fédéral ont connu une croissance réelle particulièrement forte en 1999 (2,9%). En 2000 la croissance réelle des dépenses primaires est retombée à 0,7%. C'est le niveau le plus bas atteint dans la période 1996-2000. En % du PIB, les dépenses primaires ont évolué de 12,1% en 1999 à 11,8% en 2000.

Vu la part importante des transferts à destination d'autres pouvoirs dans les dépenses primaires totales, il peut être intéressant d'affiner l'image de ces dernières en isolant ces transferts. On obtient ainsi les **dépenses primaires finales**. Le poids des transferts a diminué de 4,6% du PIB en 1995 à 4,1% en 2000. Cette évolution est à attribuer en premier lieu à la limitation des subventions traditionnelles de l'Etat aux régimes de sécurité sociale, et en second lieu aux transferts à destination des Pouvoirs locaux. L'évolution des transferts explique donc presque à elle seule la baisse des dépenses primaires enregistrée dans la période 1995-2000. Les dépenses primaires finales ont connu une croissance réelle de 0,5% en 2000. Si les dépenses primaires finales sont corrigées de la ressource PNB à l'UE et de certaines dépenses non récurrentes de la période 1997-2000, on voit la croissance réelle remonter à 0,7%. Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que la croissance réelle des dépenses primaires peut être sous-estimée par l'utilisation de l'indice des prix à la consommation.

Etant donné que la dette se situe majoritairement au niveau fédéral, le solde y est déterminé, plus qu'au niveau des autres pouvoirs, par les charges d'intérêts. Les constatations en matière de charges d'intérêts faites au niveau de l'ensemble des Pouvoirs publics s'appliquent également au Pouvoir fédéral. Les charges d'intérêts ont régressé de 6,5% du PIB en 1999 à 6,3% en 2000. Les charges d'intérêts contribuent donc, fut-ce nettement moins que les années précédentes, à l'amélioration du solde de financement.

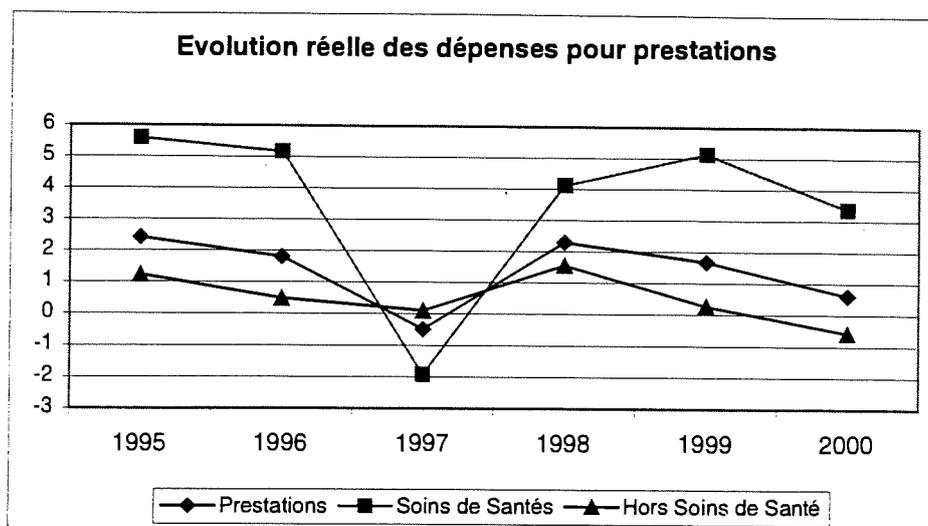
3.1.2. La Sécurité sociale

La Sécurité sociale réalise pour la quatrième fois consécutive une capacité de financement. Celle-ci a légèrement reculé en 2000, passant de 0,7% du PIB à 0,5%. La baisse des dépenses (0,3 point de pourcentage du PIB) n'a pas été suffisante pour pouvoir compenser celle des recettes (0,5 point de pourcentage du PIB).

Après avoir atteint un pic de 19,1% du PIB en 1996, le ratio des dépenses n'a cessé ensuite de descendre progressivement à 18% en 2000. Les prestations représentent environ 95% des dépenses totales. L'évolution des dépenses esquissée peut donc être ramenée en grande partie à celle des prestations, dont le ratio a même reculé encore un peu plus. La croissance réelle des dépenses pour prestations suit un tracé en dents de scie. En 2000 la croissance enregistrée est de 0,6%. Si l'on exclut les dépenses pour chômage, prépension et interruption de carrière, la croissance réelle des prestations est de 2,4% en 1999 et de 1,6% en 2000.

Pour la période 1995-2000, la croissance moyenne réelle des dépenses pour prestations s'élève à 1,2%. Le graphique 4 illustre clairement que ce sont principalement les dépenses pour soins de santé qui sont responsables de cette hausse. Abstraction faite des dépenses pour soins de santé, la croissance réelle moyenne retombe à 0,4%. En 2000 les dépenses pour soins de santé ont connu une croissance réelle de 3,4%. A l'exclusion des soins de santé, les dépenses pour prestations en 2000 baissent de 0,6% en termes réels, surtout sous l'impulsion des dépenses liées au marché de l'emploi, qui reculent de 5,0% en termes réels.

Graphique 4



Le ratio des recettes de la Sécurité Sociale recule de 18,9% du PIB à 18,5% en 2000. La Sécurité Sociale est financée en grande partie par des transferts en provenance du Pouvoir fédéral. Ceux-ci se présentent sous deux formes. D'une part il y a les subventions traditionnelles de l'Etat; celles-ci sont supprimées progressivement et passent de 3,0% du PIB en 1995 à 2,5% en 2000. D'autre part cette diminution est compensée par une augmentation des recettes attribuées, qui passent de 1,1% du PIB à 1,6%.⁽¹⁹⁾ Les recettes propres de la Sécurité Sociale ont diminué graduellement de 14,7% du PIB en 1995 à 14,4% en 2000. La proportion des cotisations sociales, principal constituant des recettes propres, est passée de 14,2% du PIB à 13,7%. La part des cotisations sociales dans le PIB a régressé fortement, surtout en 2000. En ce qui concerne les autres recettes, on a enregistré en 1999 la comptabilisation des remboursements d'aides Maribel indûment accordées (14,8 milliards BEF). Cela explique la hausse brutale de ces recettes en 1999 et leur rechute en 2000.

19 Celles-ci comprennent, outre le financement alternatif au sens restreint, les transferts du solde de la cotisation spéciale de sécurité sociale.

Tableau 16
Réalisations au niveau de la Sécurité sociale

(en % du PIB)

I. En % du PIB	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
Recettes totales	18,9	19,0	19,0	18,8	18,9	18,5	-0,1	-0,3	-0,4
Transferts du Pouvoir fédéral	4,1	4,3	4,2	4,1	4,1	4,1	0,0	0,0	-0,1
dont									
transferts budgétaires	3,0	3,0	2,7	2,7	2,7	2,5	-0,3	-0,2	-0,5
recettes attribuées	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	0,3	0,2	0,5
Recettes propres	14,7	14,7	14,8	14,7	14,8	14,4	0,0	-0,3	-0,3
dont									
cotisations	14,2	14,1	14,0	13,9	14,0	13,7	-0,2	-0,3	-0,5
autres	0,6	0,6	0,8	0,7	0,9	0,7	0,2	0,0	0,2
Dépenses primaires	18,8	19,1	18,4	18,3	18,2	17,9	-0,5	-0,4	-0,9
Prestations	17,9	18,2	17,6	17,4	17,3	16,9	-0,5	-0,5	-1,0
Prestations hors chôm., prép. et inter. carr.	15,1	15,4	14,9	14,8	14,8	14,6	-0,3	-0,2	-0,5
Charges d'intérêts	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	0,0	-0,2	0,5	0,4	0,7	0,5	0,4	0,1	0,5
II. % variation en francs constants									
Recettes totales	-0,4	0,8	3,1	2,2	3,5	0,0	2,0	1,7	1,9
Transferts du Pouvoir fédéral	-1,9	4,4	-0,1	1,5	3,4	0,9	1,9	2,2	2,0
Transferts budgétaires	-6,0	-1,8	-4,6	1,2	1,5	-3,5	-1,8	-1,0	-1,5
Recettes propres	0,0	-0,2	4,1	2,3	3,5	-0,3	2,1	1,6	1,9
dont									
cotisations	0,0	-0,3	2,7	2,4	2,7	0,6	1,6	1,6	1,6
Dépenses	2,5	1,7	-0,5	2,5	2,2	0,9	1,3	1,5	1,4
Prestations	2,4	1,8	-0,5	2,3	1,7	0,6	1,2	1,1	1,2
Prestations hors chôm., prép. et inter. carr.	3,5	1,8	-0,3	2,7	2,4	1,6	1,4	2,0	1,6

La structure des recettes de la Sécurité sociale est restée relativement stable ces dernières années. Les recettes propres représentent environ 78% des moyens, les 22% restants étant constitués de transferts. Parmi les recettes propres, les recettes en cotisations connaissent un effritement quasi continu. Celui-ci est compensé par un certain nombre de recettes fiscales imputées directement à la Sécurité sociale dans les Comptes nationaux.⁽²⁰⁾ Sur une période plus longue on constate cependant un glissement. En 1989 les recettes propres représentaient encore quelque 75% des recettes. En 2000 cette proportion est passée à 78%. En revanche l'intervention du Pouvoir fédéral s'effrite (financement alternatif et subventions).

²⁰ Sont visés ici, entre autres, la taxe sur les primes d'assurance, la cotisation sur le chiffre d'affaires dans l'industrie pharmaceutique, la cotisation à charge des sociétés, la cotisation spéciale de sécurité sociale retenue directement sur les salaires, les transferts effectués au Fonds des accidents du travail par les organismes d'assurances.

3.2. Evolutions au sein de l'Entité II

3.2.1. Les Communautés et les Régions

En 1998 l'ensemble des Communautés et des Régions a réalisé, et c'était une première depuis la réforme institutionnelle de 1989, une capacité de financement (à concurrence de 0,2% du PIB). En 1999 cet excédent est passé à 0,3% du PIB. En raison de l'évolution atypique des recettes, l'excédent de financement est retombé à 0,1% du PIB en 2000. Cela a interrompu l'amélioration tendancielle du solde de financement des Communautés et des Régions entamée dès 1995. Mais l'ensemble des Communautés et des Régions ont bel et bien respecté l'équilibre global recommandé par la Section dans son Avis de 1999 et repris dans le Programme de stabilité 2000-2003.

Tableau 17
Réalisations relatives aux Communautés et aux Régions

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
I. En % du PIB									
Recettes totales	11,9	12,1	12,3	12,6	12,8	12,4	0,7	-0,2	0,5
Recettes propres	1,5	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	0,2	0,1	0,3
fiscales	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	0,2	0,1	0,2
non fiscales	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,1	0,0	0,1
Loi spéciale de financement	9,3	9,4	9,6	9,6	9,8	9,4	0,3	-0,3	0,1
Transferts en provenance d'autres pouvoirs	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	1,2	0,1	0,0	0,1
p.m. total en provenance du P.F.	10,3	10,4	10,6	10,7	10,9	10,5	0,4	-0,2	0,2
Dépenses primaires	12,3	12,2	12,2	12,1	12,2	12,1	-0,2	0,0	-0,3
Dépenses primaires finales	9,5	9,5	9,6	9,5	9,6	9,6	0,1	0,0	0,1
Transferts à destination d'autres pouvoirs	2,9	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	-0,3	0,0	-0,4
Solde primaire	-0,4	-0,1	0,2	0,5	0,6	0,3	0,9	-0,1	0,8
Charges d'intérêts	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,1	-0,1
Dépenses totales	12,7	12,5	12,5	12,4	12,4	12,3	-0,3	-0,1	-0,4
Solde de financement	-0,8	-0,4	-0,1	0,2	0,3	0,1	1,0	-0,1	0,9
II. % variation en francs constants									
Recettes totales	4,3	2,2	4,9	5,0	4,3	-0,3	4,0	2,0	3,2
Recettes propres	4,4	8,9	2,8	10,4	6,3	3,3	7,3	4,8	6,3
fiscales	4,1	11,6	4,5	8,1	5,3	4,4	8,0	4,9	6,8
non fiscales	5,0	4,0	-0,5	15,0	8,1	1,4	6,0	4,7	5,5
LSF	3,4	0,9	5,4	3,9	4,3	-1,8	3,4	1,2	2,5
Transferts en provenance d'autres pouvoirs	13,0	4,0	4,3	6,5	1,0	6,3	4,9	3,6	4,4
p.m. en provenance du Pouvoir fédéral	3,9	1,2	5,3	4,1	4,0	-0,9	3,5	1,5	2,7
Dépenses primaires	3,3	-0,9	3,0	2,4	3,3	1,7	1,5	2,5	1,9
Dépenses primaires finales	3,6	0,5	4,0	2,7	3,2	2,2	2,4	2,7	2,5
Transferts à destination d'autres pouvoirs	2,3	-5,6	-0,6	1,3	3,7	-0,2	-1,7	1,7	-0,3

Le résultat de 2000 a été influencé principalement par l'évolution des recettes. Comme le montre le tableau 17, les recettes ont connu une croissance réelle moyenne de 4,0% dans la période 1995-1998. Les recettes de 1999 ont évolué parallèlement à cette tendance et ont augmenté de 4,3%. En 2000 elles connaissent cependant une légère baisse de 0,3% en termes réels. Les parties de l'IPP et de la TVA à verser en vertu de la LSF connaissent même une baisse de 1,8% en termes réels. Il en résulte que le ratio des recettes des Communautés et des Régions recule de 12,8% du PIB en 1999 à 12,4% en 2000, et ce en dépit du fait que les recettes propres et les autres transferts en provenance d'autres pouvoirs aient augmenté légèrement.

Les dépenses primaires des Communautés et des Régions ont connu une croissance réelle de 1,7% en 2000 ; en % du PIB elles reculent, passant de 12,2% en 1999 à 12,1% en 2000. Les transferts à destination d'autres pouvoirs (principalement des Pouvoirs locaux) connaissent une légère baisse en 2000. Les dépenses primaires finales connaissent une croissance réelle de 2,2%. La croissance réelle moyenne des dépenses primaires des Communautés et des Régions s'élève à 1,9% pour la période 1995-2000, alors que cette moyenne est nettement plus élevée pour les dépenses primaires finales (2,5%).

Etant donné que la majeure partie de la dette publique est restée fédérale, l'influence des charges d'intérêts est plutôt limitée pour les Communautés et les Régions. Le poids des charges d'intérêts varie autour de 0,3% du PIB pour la période 1995-2000. Jusqu'à il y a quelques années les effets favorables de la baisse des taux d'intérêt étaient en effet compensés plus qu'entièrement par l'accroissement de l'endettement en raison des déficits budgétaires réalisés. Grâce à la diminution des déficits et aux récents excédents, cette tendance s'est inversée ces dernières années, ce qui ne ressort pas directement des chiffres du tableau 13.

3.2.2. Les Pouvoirs locaux

Depuis 1995 (année suivant les avant-dernières élections communales) les Pouvoirs locaux réalisent une capacité de financement. En % du PIB, le solde de financement s'est apparemment stabilisé à 0,1% du PIB en 2000. Les chiffres du tableau 18 dissimulent le fait qu'en montants nominaux l'excédent de 2000 (11,4 milliards BEF) est presque le double de celui de 1999 (6 milliards BEF). Le Programme de stabilité 2000-2003 prévoit pour 2000 et 2001 un excédent des Pouvoirs locaux de l'ordre de 0,15% du PIB. Sur la base des chiffres provisoires on peut conclure que cette norme n'a pas pu être respectée, fut-ce de peu (3,5 milliards BEF).

En 1999 les dépenses primaires ont connu une forte croissance réelle (6,1%). Celle-ci était due surtout à un brusque rebond des dépenses en capital. Ce phénomène est récurrent et se produit les années précédant une année d'élections communales. En 2000 la croissance réelle des dépenses primaires est retombée à 2,2%. En % du PIB les dépenses primaires se sont stabilisées à 5,9% du PIB.

La baisse tendancielle du ratio des recettes des Pouvoirs subordonnés entamée en 1995 a connu une interruption en 1999. Tant en 1999 qu'en 2000 le ratio des recettes a augmenté de 0,1 point de pourcentage du PIB. Les recettes en provenance des transferts d'autres pouvoirs sont restées à peu près constantes à 3,0% du PIB. La hausse du ratio des recettes enregistrée est donc à attribuer à l'évolution des recettes propres, plus particulièrement des recettes fiscales propres. Comme nous l'avons signalé plus haut, les Pouvoirs locaux ont réalisé en 2000 une recette non récurrente en provenance de l'apurement d'arriérés des centimes additionnels (environ 14 milliards BEF).

Le solde primaire s'est effrité, passant de 0,8% du PIB en 1995 à 0,5% en 2000. D'une part les recettes ont régressé de 0,1 point de pourcentage, d'autre part le poids des dépenses primaires s'est accru dans la même période de 0,2 points de pourcentage du PIB. La baisse des charges d'intérêts de 0,5% du PIB à 0,4% a compensé en partie la diminution du surplus primaire.

Tableau 18
Réalisations au niveau des Pouvoirs locaux

(en % du PIB)

	Niveau						Ecart		
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	95-98	98-00	95-00
I. En % du PIB									
Recettes totales	6,5	6,5	6,4	6,2	6,3	6,4	-0,3	0,1	-0,2
recettes propres	3,2	3,3	3,3	3,2	3,3	3,4	0,0	0,1	0,1
autres	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	-0,3	0,0	-0,3
Dépenses primaires	5,7	5,8	5,7	5,7	5,9	5,9	0,0	0,2	0,1
Solde primaire	0,8	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	-0,3	0,0	-0,3
Charges d'intérêts	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	-0,1	0,0	-0,1
Dépenses totales	6,2	6,3	6,2	6,1	6,3	6,2	-0,1	0,1	0,0
Solde de financement	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,2	0,0	-0,2
II. % variation en francs constants									
Recettes totales	3,9	0,1	0,7	1,0	4,5	2,7	0,6	3,6	1,8
recettes propres	7,0	3,0	2,4	0,5	6,1	3,5	1,9	4,8	3,1
autres	1,1	-2,8	-1,0	1,5	2,8	1,9	-0,8	2,3	0,5
Dépenses primaires	-1,0	1,1	1,6	3,0	6,1	2,2	1,9	4,1	2,8
courantes	4,2	2,2	1,5	2,6	3,2	1,3	2,1	2,2	2,2
de capital	-23,8	-5,4	2,6	5,5	23,9	7,0	0,8	15,1	6,3
Dépenses totales	-1,7	1,7	0,6	2,2	5,7	1,9	1,5	3,8	2,4